



agence d'urbanisme de la région mulhousienne

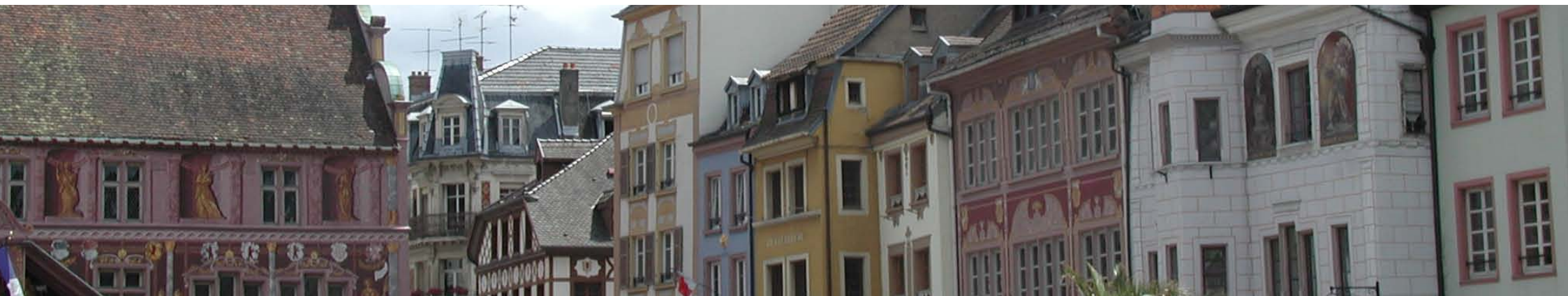
26 indicateurs

Suivi du SCoT

de la Région Mulhousienne

RAPPORT D'ETAPE 2011

04/12



INTRODUCTION

■ Contexte de l'étude

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Région Mulhousienne a été approuvé le 15 décembre 2007.

Le Syndicat Mixte pour le SCoT de la Région Mulhousienne a confié la mission de suivi et d'animation du SCoT à l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM).

La présente étude est réalisée dans ce cadre et porte sur les indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre du SCoT.

Une première étude de suivi du SCoT a été réalisée en 2009, permettant la mise en place de 26 indicateurs. La présente étude a pour objet de faire un nouveau point d'étape de la mise en œuvre du SCoT en 2011.

Les éléments recueillis devront permettre de préparer le bilan du schéma, dont la révision est entamée en 2012.

■ Rappel de la démarche effectuée en 2009

A partir d'une analyse fine du PADD et du DOG, des indicateurs ont été définis afin d'aboutir à une gamme d'indicateurs ciblés, au nombre de 26. Ceux-ci reprennent chacun des axes du document d'orientations générales (DOG) et permettent de faire le point concernant la réalisation des principaux objectifs.

■ Objectifs de l'étude 2011

La présente étude propose un nouveau bilan de ces 26 indicateurs, deux ans après le premier document et quatre ans après l'approbation du SCoT. L'étude mesure, à cette nouvelle échéance, si les objectifs affichés au SCoT sont atteints, en voie de l'être ou dépassés. Elle permet de compléter certaines données manquantes en 2009.

■ Instances de projets

L'étude a été élaborée en concertation avec les partenaires suivants : Mulhouse Alsace Agglomération, la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud, la Région Alsace, la DREAL Alsace et la DDT 68, le Pays de la Région Mulhousienne.

■ Années de référence choisies

L'année 2007 a été choisie comme point de départ de l'analyse de la mise en œuvre du SCoT.

Cependant, le schéma présente des objectifs chiffrés sur la période 2006-2020. Sur ces points, l'analyse prendra également en compte l'année 2006 (sauf dans le cas de données indisponibles).

Par ailleurs, l'analyse des extensions urbaines s'appuie sur la cartographie des surfaces urbanisées en 2006 (annexe 3 du rapport de présentation du SCoT).

■ Présentation des résultats

Chaque indicateur est présenté sur une double page comprenant :

- La reprise des orientations et des objectifs du SCoT ;
- Les sites concernés par chacun des indicateurs ;
- Les sources des données et la définition de la méthode de veille ;
- L'analyse avec cartes et tableaux ;
- Des préconisations pour chacun des indicateurs.

Un tableau de synthèse reprend l'ensemble des indicateurs en fin de dossier.

SOMMAIRE

PRESENTATION SYNOPTIQUE DES RESULTATS

THÈME N°1 : ORGANISER L'ESPACE DE LA RÉGION MULHOUSIENNE

- A. La renforcement des principaux centres urbains
- B. L'articulation entre développement urbain et TCSP

THÈME N°2 : OFFRIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

- C. La consommation foncière d'espaces naturels et agricoles
- D. La prise en compte de la trame verte et bleue
- E. Le traitement des points noirs paysagers
- F. La protection du patrimoine urbain
- G. La construction dans les zones à risques inondations et technologiques
- H. La qualité de l'eau et de l'air
- I. Les risques liés au ruissellement des eaux et aux glissements de terrain

THÈME N°3 : RÉPONDRE AUX BESOINS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

- J. L'accueil d'habitants
- K. La densification de la construction de logements
- L. La mixité résidentielle
- M. La réhabilitation, la reconversion et le renouvellement
- N. L'évolution du parc social
- O. La consommation de foncier d'activités
- P. La localisation des activités
- Q. La valorisation touristique
- R. Les surfaces commerciales
- S. La réalisation de grands équipements
- T. La consommation de foncier résidentiel
- U. La qualité des opérations d'urbanisme

THÈME N°4 : DIVERSIFIER L'OFFRE DE TRANSPORT

- V. Les pôles intermodaux
- W. La création d'infrastructures de TCSP
- X. La prise en compte des déplacements cyclables
- Y. La création d'infrastructures routières
- Z. La desserte ferrée, aérienne et fluviale

ANNEXES - LEXIQUE

État d'avancement du suivi en avril 2012 :

Les indicateurs ● ont été complétés et mis à jour en fonction des nouvelles données disponibles.

Les indicateurs ○ : A. G. H. K. T. restent à renseigner ou compléter par un travail cartographique lorsque les bases de données nécessaires seront disponibles (fichiers fonciers).

L'analyse réglementaire (mise en oeuvre dans les POS et PLU) sera faite dans le cadre du bilan du SCoT.

Niveau d'accomplissement des objectifs du SCoT

Pour chaque indicateur, les symboles suivants permettent de mesurer l'avancement de l'accomplissement des objectifs par rapport à l'échéance du SCoT.

- ■ ■ Objectifs réalisés au delà du rythme prévu.
- ■ □ Objectifs en bonne voie d'être réalisés à l'échéance.
- □ □ Niveau d'accomplissement en deçà des objectifs.

TABLEAU SYNOPTIQUE

Objectifs réalisés au delà du rythme prévu.

 Objectifs en bonne voie d'être réalisés à l'échéance.

 Niveau d'accomplissement en deçà des objectifs.

Indicateurs/orientations	Résultat	Bilan détaillé	Période analysée	Niveau atteint
Organiser l'espace de la Région Mulhousienne				
A. Renforcer les principaux centres urbains	En attente d'analyse			
B. Articuler développement urbain et TCSP (logements et locaux d'activités)	Une progression des constructions de logements à proximité des gares de la couronne et des villages	<ul style="list-style-type: none"> A Mulhouse, environ 50% des constructions neuves se situent à moins de 300 m d'une station TCSP mais avec une part en baisse depuis 2007. Hors Mulhouse, les parts sont contrastées et moins significatives : sur 11 communes concernées, seules 5 affichent des constructions neuves dans les périmètres de 300m. 	2004-2009	■ ■ ■ □
Offrir un cadre de vie de qualité				
C. Préserver les espaces naturels et les espaces agricoles	Des portions d'espaces naturels et agricoles urbanisés plutôt en discontinuité du tissu existant	<ul style="list-style-type: none"> 500 ha artificialisés entre 2000 et 2008 (soit le 2^{ème} plus gros volume en Alsace). De multiples enclaves bâties au sein des espaces agricoles et naturels artificialisées entre 2000 et 2008. 	2007-2008	Non significatif
D. Préserver et renforcer la trame verte et bleue (couloirs écologiques, pénétrantes vertes, coupures naturelles, cours d'eau)	Une mise en œuvre timide des projets de créations et de préservation	<ul style="list-style-type: none"> Des linéaires renforcés et des actions exemplaires (carreau Marie-Louise) mais d'autres linéaires réduits ou menacés (ligne LGV, coupures vertes entre communes). 	2007-2011	■ □ □
E. Traiter les points noirs paysagers	Une mise en œuvre timide des objectifs de requalification paysagère	<ul style="list-style-type: none"> Sur 10 sites inscrits, un seul requalifié (carreau Marie-Louise), 3 en cours de réflexion (Puits Alex à Feldkirch, Kaligone et plateforme Ottmarsheim) et quelques tronçons d'infrastructures requalifiés. Orientations du SCoT reprises dans les Gerplan et dans la Charte commerciale. 	2007-2011	■ □ □
F. Protéger le patrimoine urbain	Une valorisation progressive des éléments de patrimoine urbain	<ul style="list-style-type: none"> Patrimoine minier (cités, carreaux et terrils) de plus en plus pris en compte dans les PLU (Staffelfelden, Wittenheim, Mulhouse). Orientation du SCoT reprise dans le Gerplan Cahier de recommandations architecturales en annexe du PLU (Mulhouse, Staffelfelden). 	2007-2011	■ ■ ■ □
G. Prévenir les risques naturels (inondations) et technologiques	En attente d'analyse			
H. Préserver la qualité de l'air et de l'eau	En attente d'analyse			
I. Prévenir les risques liés au ruissellement des eaux et au glissement de terrain	Un programme de travaux bien engagé pour prévenir les coulées de boues.	<ul style="list-style-type: none"> Programme de construction de bassins de rétention par le SIVOM : 46 réalisées et 9 programmées d'ici 2016. 7 des 15 communes soumises au risque sont concernées par ces travaux. Orientations du SCoT reprises dans les Gerplan et dans le Plan Climat. 	2002-2011	■ ■ ■ □

Indicateurs/orientations	Résultat	Bilan détaillé	Période analysée	Niveau atteint
Répondre aux besoins de développement urbain				
J. Accueillir 280 000 habitants d'ici 2020, soit une perspective de 24 000 logements supplémentaires (22 500 neufs)	Des perspectives de logements et de population en dessous des objectifs mais des objectifs initiaux ambitieux	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement démographique entre 2006 et 2009 deux fois moins important que projeté (0,29% par an au lieu de 0,6%). • Production de logements atteinte à 82%, légèrement contrastée au sein du territoire : objectifs mieux tenus sur Mulhouse et sa couronne que dans les villages. • Impact direct de la crise immobilière. 	2006-2009	■ □ □
K. Densifier la construction de logements	En attente d'analyse			
L. Développer de la mixité résidentielle	Des typologies de logements diversifiées dans la plupart des communes	<ul style="list-style-type: none"> • Globalement la production de logements se partage entre 76% d'habitat collectif et 24% d'habitat individuel. • A Mulhouse, le collectif représente 96% et dans la couronne 78%. Dans les villages, l'individuel domine le marché (57%). • Deux communes n'ont pas accueilli d'habitat collectif (Bruebach et Sausheim). 	2006-2009	■ ■ □
M. Mettre en œuvre le renouvellement urbain, la reconversion des friches et la réhabilitation de l'habitat	Une reconversion progressive des sites identifiés dans le SCoT	<ul style="list-style-type: none"> • 606 logements sociaux démolis et reconstruits (Brustlein et 420 de Bourtwiller à Mulhouse et Markstein à Wittenheim) au lieu de 770 attendus durant cette période. • Sur 18 sites de reconversions (friches), 9 sont déjà réalisés ou en travaux et 5 sont en cours de réflexion (suite Tival, Ameco, DMC, plateforme Ottmarsheim). 	2006-2012	■ ■ □
N. Apporter une réponse aux besoins en logements sociaux (8 000 logements entre 2006 et 2020)	Un rythme de production de logements sociaux tenus mais des disparités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> • 534 logements sociaux par an produits pour un objectif SCoT de 541 par an. • Production réalisée à 95% sur Mulhouse et sa couronne. Mulhouse centralise les 2/3 de la production alors qu'objectif SCoT d'éviter la concentration du parc social sur la ville centre. • Objectifs logement social repris dans PLH. 	2006-2010	■ ■ □
O. Développer l'offre pour l'accueil d'activités (notamment par des zones d'extension)	Une consommation foncière pour les activités qui correspond aux besoins et à l'enveloppe foncière définis dans le SCoT	<ul style="list-style-type: none"> • 83 ha consommés, soit un rythme de 16,6 ha par an, identique à l'objectif SCoT (sans utilisation des réserves). • Foncier consommé surtout sur les secteurs « route de Soultz » et Ile Napoléon et PSA ». • Foncier encore disponibles dans les zones actuelles et dans les POS/PLU supérieur aux besoins identifiés par le SCoT d'ici 2020. 	2006-2011	■ ■ □
P. Répartir l'accueil d'activités à 60% au moins dans les espaces urbanisés et 40% au plus dans les zones d'extension	Une majorité des activités et des emplois située en sein des espaces déjà urbanisés	<ul style="list-style-type: none"> • En 2010, 52% des emplois dans le tissu : 32% dans les centres urbains et 20% dans les zones d'activités à pérenniser. • Plus d'emplois près de la gare TGV et des stations TCSP. • Ratio de 0,92 emploi par habitant en 2008 sans évolution depuis 1999 alors qu'objectif SCoT d'atteindre un ratio de 1. 	2007-2010	■ ■ □

Indicateurs/orientations	Résultat	Bilan détaillé	Période analysée	Niveau atteint
Répondre aux besoins de développement urbain (suite)				
Q. Pour un développement commercial équilibré, favoriser le commerce de centre ville et de proximité et limiter le développement commercial à 95 000 m ² de surface de vente et à 60 ha d'extension pour les 4 pôles de grande distribution	Un rythme élevé de création de surfaces de vente	<ul style="list-style-type: none"> • Plus 75 000 m² de surface de vente sur les 95 000 m² de besoins estimés d'ici 2020. • 3 des 4 pôles se sont étendus dans les limites fixées: Mulhouse-Dornach (100%), Ile Napoléon (70% sur Sausheim) et Kaligone (32% sur Wittenheim et 45% sur Kingersheim). • Moins de surfaces commerciales moyennes (entre 300 et 1000 m²) et plus de grandes surfaces (>1000 m²). 	2006-2011	■ □ □
R. Valoriser les atouts touristiques	Des sites renforcés et une fréquentation en légère progression	<ul style="list-style-type: none"> • Des aménagements sur 5 sites et une fréquentation en hausse pour le zoo, la Cité de l'Automobile et l'Ecomusée. • Une fréquentation très insuffisante du site du Bioscope. 	2007-2011	■ ■ □
S. Accueillir les grands équipements (hôpitaux, enseignement, sports et loisirs)	Un renforcement progressif des équipements hospitaliers, universitaires, sportifs et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • 3 projets inscrits réalisés : institut de recherche pour l'université à l'Illberg (2011), construction d'une salle sportive à Flaxlanden (2011) et pôle Mère-Enfant à l'hôpital du Moenschberg (2012). • 6 projets inscrits programmés : extension de l'hôpital du Hasenrain (2012-2015), bibliothèque universitaire à l'Illberg (2014), extension du Village Oxlane (2013) et construction d'un centre nautique à Wittenheim, plaine sportive à Lutterbach et projet d'hébergement au château de Hombourg. • 1 projet intégré au SCoT : prison (Lutterbach) • 5 projets non inscrits réalisés ou actés : Plaine sportive à Bourtwiller (2011), centre nautique à Ottmarsheim (2013), parc de loisirs à Kingersheim, centre sportif à Pulversheim et base d'aviron à Niffer. 	2007-2012	■ ■ □
T. Assurer une gestion économe de l'espace :	En attente d'analyse	Cadrage SCoT : 450 ha au plus pour l'habitat et 250 ha au plus pour les activités		
U. Renforcer la densité et la qualité des extensions résidentielles	Des opérations de qualité déjà réalisées et à venir	Des projets d'urbanisme durable de qualité (notamment en termes de densité). <ul style="list-style-type: none"> • 3 opérations réalisées : Wolf-Wagner (écoquartier primé), les Demeuriales à Kingersheim et la ZAC à Rixheim, • 4 projets en cours de réalisation : Bel-Air, Berges de la Doller et Vauban-Neppert à Mulhouse et l'Orangerie à Lutterbach. • 7 projets en cours d'études : DMC, Bollwiller, Ungersheim, Staffelfelden, Pulversheim, Wittenheim et Didenheim. 	2007-2012	■ ■ □

Indicateurs/orientations	Résultat	Bilan détaillé	Période analysée	Niveau atteint
Diversifier l'offre de transport				
V. Favoriser l'intermodalité	Un renforcement généralisé de l'intermodalité dans les pôles d'échanges	<ul style="list-style-type: none"> • 4 des 5 principales gares renforcées (toutes sauf Rixheim) : nouvelles dessertes ferrées, connexions TC, stationnement. • Intermodalité fer-voiture et fer-vélo renforcée : 4 principales stations tram-train, gares de Bantzenheim , Staffelfelden, et Zillisheim. • 1 gare créée (Bantzenheim), 2 projets abandonnés (Ile Napoléon et Chalampé) et 2 gares fermées (Richwiller et Hasenrain). 	2007-2011	■ ■ ■
W. Développer le réseau de TCSP	Des extensions du tramway repensées et une offre ferroviaire renforcée	<ul style="list-style-type: none"> • Extension ligne 1 du tram vers Bourtwiller et ligne 3 (tram-train) réalisées mais autres extensions en suspens (hypothèse bus express pour l'extension des lignes 1 et 2). • Des études en cours pour l'ouverture de nouvelles lignes ferroviaires : ancien réseau des MDPA et ligne Bollwiller-Guebwiller 	2007-2011	■ ■ □
X. Développer les modes doux	Une programmation ambitieuse d'aménagements cyclables sur tout le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma directeur cyclable réalisé sur m2A en 2011 qui reprend les itinéraires inscrits au SCoT. • Une piste cyclable bientôt aménagée pour desservir les zones industrielle de la bande rhénane (2021-2013). • Des mesures dans le PDU, dans le Plan Climat et dans des PLU qui concrétisent les orientations du SCoT. 	2007-2011	■ ■ □
Y. Compléter le maillage de voiries	Une majorité des projets d'infrastructures routières réalisés d'ici 2014	<p>Sur 13 projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 seul réalisé (Voie sud), • 7 programmés d'ici 2014 (dessertes du golf de Chalampé, du collège de Zillisheim, de Autoport, du Moenschberg et de la ZA Marie-Louise / échangeur de la Mertzau / liaison Hofer-Lefebvre). • 5 projets non programmés avec des études sur seulement 2 (barreau nord et voie rapide vers Hochstatt). 	2007-2014	■ ■ □
Z. Se connecter aux réseaux européens ferrés, aériens et fluviaux pour les voyageurs et pour le fret	Des connexions améliorées pour les voyageurs comme pour le fret	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en service des 2 lignes TGV et desserte TER renforcée à ces occasions (+50% et fort cadencement). • Navette cadencée pour l'Euro-Airport depuis la gare de Saint-Louis (desserte ferroviaire en réflexion pour 2017). • Ligne de fret Mulhouse-Anvers ouverte (2008) • Projet en réflexion pour un terminal fluvial commun Mulhouse/Bâle/Weil-am-Rhein et la liaison grand gabarit Rhin-Méditerranée inscrit au schéma national (SNIT). 	2007-2011	■ ■ □

B. L'ARTICULATION ENTRE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET TCSP

UNE PROGRESSION DES CONSTRUCTIONS DE LOGEMENTS À PROXIMITÉ DES GARES DE LA COURONNE ET DES VILLAGES

■ Objet de l'indicateur

Évaluer l'intensification de la construction de logements dans les secteurs desservis par les transports en commun en site propre.

■ Orientations et objectifs du SCoT

Rappel des grands axes du DOG (p. 6-8) :

1. Organiser l'espace de la Région Mulhousienne

1.3 En s'appuyant sur les réseaux de tramway urbain et du futur tram-train.

3.4.1.1 Espaces desservis par les transports en commun en site propre (p. 29)

Résumé des objectifs du point 1.3 :

- Articuler le développement urbain avec le développement des réseaux de transports en commun ;
- Favoriser l'aménagement d'espaces urbains de densité élevée dans les périmètres de desserte des stations et des gares.

Résumé des objectifs du point 3.4.1.1 :

- Atteindre ou conserver une densité moyenne ou élevée de logements, services et activités dans un rayon de 300 mètres autour des gares et stations.

■ Sites concernés

Les périmètres de 300 mètres autour des gares et des stations (voir carte) inscrits dans le DOG.

■ Composantes de l'indicateur et méthode

Approche quantitative :

Évolution de la construction neuve de logements dans les périmètres.

Approche réglementaire :

Analyse des prescriptions réglementaires des POS/PLU.

■ Donnée de référence

Etat des constructions et documents d'urbanisme en 2007.

■ Sources

DREAL (Données SITADEL géolocalisées des logements et locaux commencés 2004-2009), documents d'urbanisme et veille documentaire.

■ Méthode

Par souci de disponibilité des données, géolocalisées, l'année de référence choisie est exceptionnellement 2007.

■ Une baisse de la part des logements situés à proximité des gares et stations

Entre 2004 et 2006, 902 logements ont été construits dans les périmètres de 300 mètres autour des gares et des stations de tramway, soit 19 % des logements de la Région Mulhousienne. Ceux-ci représentent 38 % des constructions de logements dans les communes étudiées, dont : 54 % à Mulhouse (868 logements) et 36 % à Zillisheim (22 logements).

Entre 2007 et 2009, la part des logements construits à proximité des gares et stations dans l'ensemble de la Région Mulhousienne a diminué par rapport à la période précédente, atteignant 16 %, soit 537 logements neufs.

La densification des constructions de logements s'est donc réalisée en grande majorité avant l'approbation du SCoT.

Quant aux constructions de locaux entre 2007 et 2009, plus d'un quart d'entre elles (26 %) se situent dans les périmètres de 300 mètres autour des gares et stations de tramway.

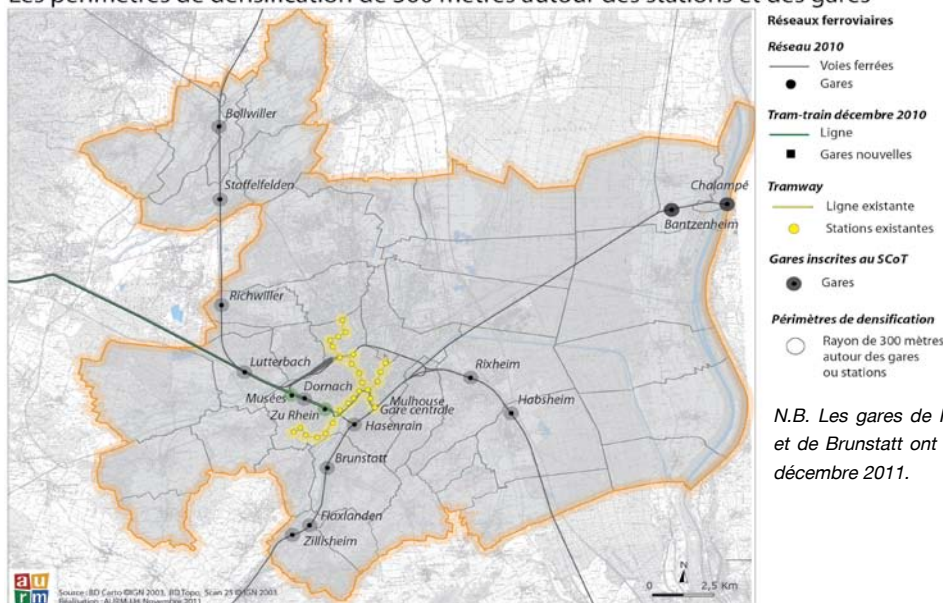
■ Une diminution des constructions de logements près des stations à Mulhouse, une augmentation autour des gares dans les autres communes

La diminution générale de la part des

constructions de logements situés à proximité des TCSP s'explique par le moindre poids des constructions de Mulhouse. En effet, les logements neufs dans les périmètres des stations de tramway de la ville-centre ont diminué de plus de 50 %, passant de 868 logements à 413 logements entre les deux périodes étudiées.

Néanmoins, entre les deux périodes étudiées, la construction de logements neufs autour des gares hors Mulhouse a fortement progressé. Le nombre de logements neufs situés à proximité des TCSP dans l'ensemble des logements neufs de la Région Mulhousienne a triplé, passant de 30 à 119 logements. Notons l'effort de Brunstatt (86 logements neufs) et celui de Zillisheim (31 logements neufs) entre 2007 et 2009.

Les périmètres de densification de 300 mètres autour des stations et des gares



N.B. Les gares de Richwiller et de Brunstatt ont fermé en décembre 2011.

A retenir

■ Dans la période 2007-2009, le nombre de logements neufs situés dans les périmètres de 300 mètres autour des gares et des stations a diminué autant en valeur absolue qu'en valeur relative par rapport à la période 2004-2006.

■ Dans l'ensemble de la Région Mulhousienne, la part des logements neufs situés dans ces périmètres est passée de 19 à 16 %. Ceci s'explique par les plus faibles constructions enregistrées à Mulhouse.

■ Dans le même temps, les constructions autour des gares dans les autres communes ont fortement augmenté.

■ Niveau d'accomplissement des objectifs du SCoT: ■ ■ □

La construction de logements et de locaux dans les périmètres de 300 mètres 2004-2009

	Construction de logements 2004-2006			Construction de logements 2007-2009			Construction de locaux 2007-2009		
	Dans le périmètre de 300 m des gares et stations	Ensemble de la commune	Part des logements concernés	Dans le périmètre de 300 m des gares et stations	Ensemble de la commune	Part des logements concernés	Dans le périmètre de 300 m des gares et stations	Locaux ensemble de la commune	Part des locaux concernés
Gares									
Bantzenheim	0	20	0%	0	9	0%	0	5	0%
Bollwiller	0	58	0%	11	141	8%	0	2	0%
Brunstatt	2	86	2%	86	122	70%	1	6	17%
Chalampé	0	23	0%	0	17	0%	0	1	0%
Flaxlanden	0	30	0%	0	33	0%	0	1	0%
Habsheim	3	128	2%	4	124	3%		7	0%
Richwiller	2	13	15%	2	97	2%	2	6	33%
Rixheim	1	212	0%	1	290	0%		20	0%
Staffelfelden		68	0%	0	34	0%	1	3	33%
Zillisheim	22	61	36%	14	31	45%		2	0%
Stations tramway									
Lutterbach	4	79	5%	6	192	3%	2	6	33%
Mulhouse	868	1606	54%	413	878	47%	20	41	49%
Total communes dans le périmètre de 300 m	902	2384	38%	537	1968	27%	26	100	26%

Sources : d'après les logements et locaux commencés SITADEL 2007-2009. Traitement AURM.

Préconisations

■ Le périmètre de 300 mètres apparaît trop étroit pour mesurer l'impact des transports en commun sur la construction de logements autour des gares et des stations. Dans le prochain SCoT, ce périmètre pourra être élargi et modulé en fonction des spécificités communales.

C. LA CONSOMMATION FONCIÈRE D'ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

EN 2007/8, DES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS AU SCOT RESTÉS RELATIVEMENT À L'ÉCART DE L'URBANISATION

■ Objet de l'indicateur

Evaluer le niveau de la consommation foncière des espaces naturels et agricoles et repérer les espaces soumis à pressions au regard des enjeux de préservation du DOG.

■ Orientations et objectifs du SCoT

Rappel des grands axes du DOG (p. 9) :

2. Offrir un cadre de vie de qualité
- 2.1 En préservant l'essentiel des espaces naturels et agricoles
- 2.1.1 Orientations applicables à l'ensemble des espaces naturels protégés

Résumé du point 2.1.1 du DOG :

Identification de deux niveaux d'espaces naturels et agricoles (voir carte thématique n°1) selon leur sensibilité :

- Au niveau 1, les "espaces naturels et agricoles sensibles à protéger" ne doivent accueillir que des constructions légères et des extensions mesurées et limitées.
- Au niveau 2, les "espaces agricoles à pérenniser" peuvent accueillir sous conditions des constructions agricoles et des équipements sportifs, de loisirs et des jardins familiaux.

■ Sites concernés

L'ensemble de la Région Mulhousienne et en particulier les espaces naturels et agricoles de la carte thématique n°1 du DOG.

■ Composantes de l'indicateur et méthode

Superposition de deux cartes :

- Mutations des espaces naturels et agricoles entre 2000 et 2008 (issue de la base de données de l'occupation des sols CIGAL).
- Carte thématique n°1 du DOG : "Protéger les espaces naturels et agricoles" (2007).

■ Sources

BD OCS 2000 et 2008, DOG du SCoT.

■ Donnée de référence

Le "Temps Zéro", carte des surfaces urbanisées en 2007, en annexes 3 du rapport de présentation du SCoT.

■ Mise à jour

La présente analyse ne concerne que l'année 2008. La prochaine mise à jour pourra être faite à partir de la photographie aérienne de 2012.

■ Forte progression de l'artificialisation

Les surfaces artificialisées ont progressé de 485 ha entre 2000 et 2008 dans la Région Mulhousienne, soit 65 ha par an en moyenne, au détriment majoritairement de terres agricoles (-447 ha) et d'espaces naturels dans une moindre mesure (-57 ha). Cela représente 13 % des surfaces artificialisées en Alsace. Parmi les 15 territoires de SCoT en Alsace, la Région Mulhousienne se classe au 2ème rang pour le volume de sols artificialisés, après la Région de Strasbourg (900 ha environ) et juste avant Colmar Rhin Vosges (un peu plus de 400 ha). Cela représente 18,8 m²/habitant (contre 14,9 m² dans la Région de Strasbourg).

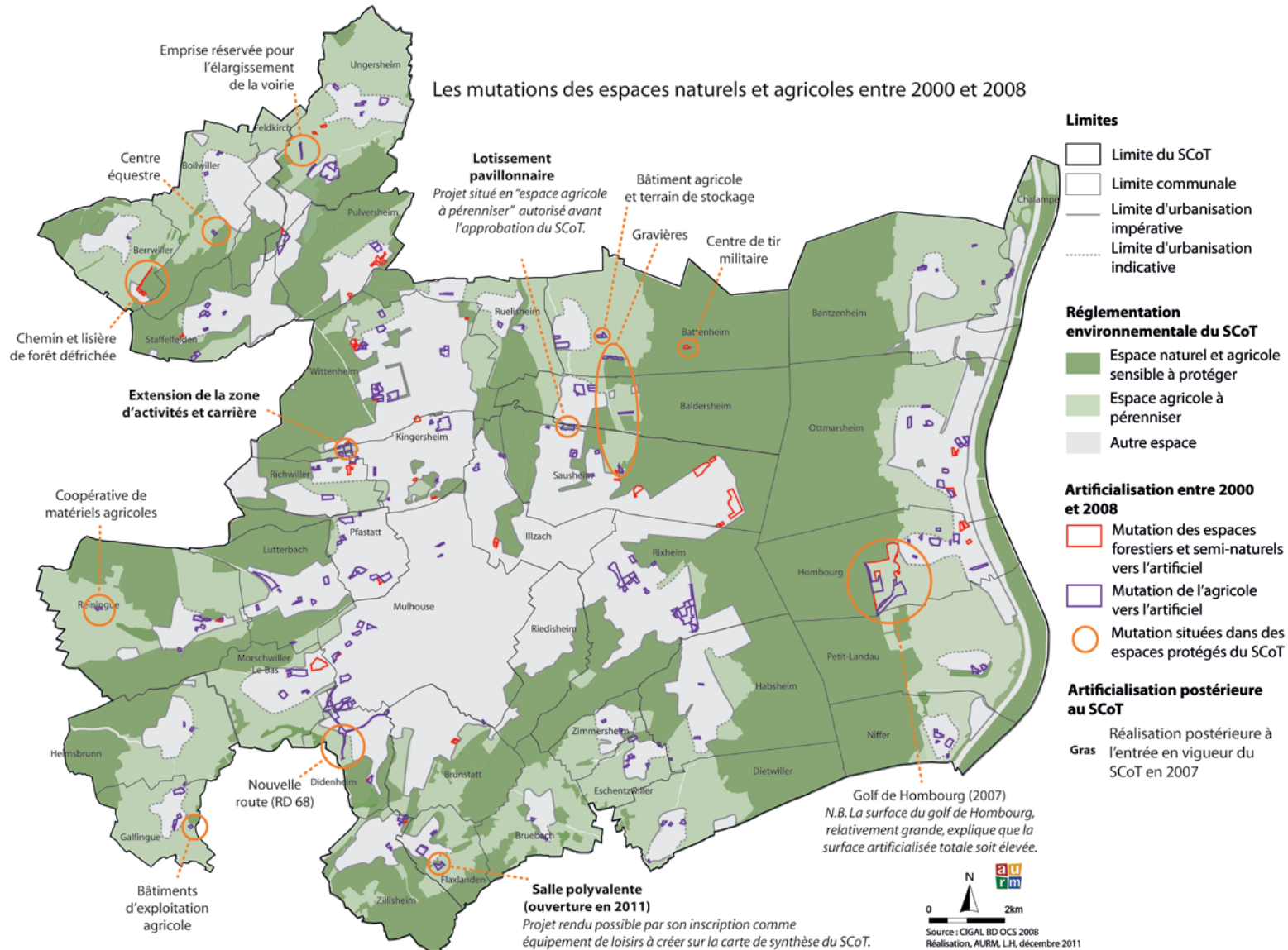
■ Évolution de l'occupation des sols dans le territoire du SCoT entre 2000 et 2008

Territoires artificialisés	484,7 ha	soit	4,9 %	et	64,6 ha/an
Habitat	210,6 ha	soit	4,2 %	et	28,1 ha/an
Espaces urbains spécialisés	9,6 ha	soit	2,2 %	et	1,3 ha/an
Grandes emprises	101,5 ha	soit	2,7 %	et	13,5 ha/an
Espaces verts artificialisés	131,2 ha	soit	18,9 %	et	17,5 ha/an
Espaces libres	31,7 ha	soit	41,1 %	et	4,2 ha/an
Territoires agricoles	-447,3 ha	soit	-2,9 %	et	-59,6 ha/an
Cultures annuelles	-391,6 ha	soit	-3,2 %	et	-52,2 ha/an
Cultures permanentes	-55,7 ha	soit	-1,9 %	et	-7,4 ha/an
Espaces forestiers et semi-naturels	-59,6 ha	soit	-0,4 %	et	-7,9 ha/an
Forêts	-156,6 ha	soit	-1,1 %	et	-20,9 ha/an
Formations pré-forêtiers	97,0 ha	soit	13,3 %	et	12,9 ha/an
Roches nues	0,0 ha	soit	0,0 %	et	0,0 ha/an
Milieux hydrographiques	22,2 ha	soit	2,9 %	et	3,0 ha/an
Surfaces en eau	22,2 ha	soit	2,9 %	et	3,0 ha/an

■ En 2007/8, une préservation plutôt efficace des espaces identifiés au SCoT

La superposition de la carte des espaces naturels et agricoles du SCoT (2007) avec celle des espaces artificialisés entre 2000 et 2008 laisse apparaître que la plupart des mutations ont eu lieu en dehors des espaces identifiés comme étant à protéger dans le SCoT. En effet, en 2007 et 2008, seules trois opérations situées dans des "espaces agricoles à pérenniser" ont été identifiées, dont l'une d'entre elles était cependant déjà indiquée en tant que projet de loisirs sur la carte de synthèse du SCoT (voir ci-contre).

Sources : Extrait document Région Alsace, données BdOCS2008-CIGAL.



A retenir

- Une progression de près de 500 ha des terres artificialisées dans la Région Mulhousienne entre 2000 et 2008, ce que en fait le deuxième territoire pour le volume de terres artificialisées en Alsace.
- Les espaces agricoles et naturels ont été consommés dans leur grande majorité en dehors des espaces soumis à protection dans le SCoT.
- Trois emprises artificialisées entre 2007 et 2008 sont situées dans des "espaces agricoles à pérenniser".

■ Niveau d'accomplissement des objectifs du SCoT: les données actuellement disponibles (2008) ne permettent pas de l'évaluer.

Préconisations

- On observe que deux types de projets n'ont pas été prévus dans les aspects réglementaires du SCoT : les centres équestres, ainsi que les artificialisations du sol situées dans les emprises militaires. Ces types d'aménagement pourraient être encadrés dans le prochain SCoT.

D. LA PRISE EN COMPTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

UNE MISE EN ŒUVRE TIMIDE DES PROJETS DE CRÉATIONS ET DE PRÉSERVATION INSCRITS AU SCoT

■ Objet de l'indicateur

Evaluer la constitution et la protection de la trame verte (couloirs écologiques, pénétrantes vertes, coupures naturelles) et bleue (cours d'eau et zones humides).

■ Orientations et objectifs du SCoT

Rappel des grands axes du DOG (p. 10-2) :

2. Offrir un cadre de vie de qualité
- 2.1 En préservant l'essentiel des espaces naturels et agricoles
- 2.1.2 Corridors écologiques, pénétrantes vertes, coupures naturelles

Résumé du point 2.1.2 du DOG :

N. B. Tous ces éléments sont repérés sur la carte n°1 du DOG :

- Intégrer les couloirs écologiques, d'une largeur de 30 à 50 mètres aux POS/PLU [cf 2.1.2.2];
- Protéger et valoriser des pénétrantes vertes : végétalisation (essentiellement à Mulhouse) [cf 2.1.2.3];
- Protéger les coupures naturelles de toute urbanisation en maintenant la largeur existante, sinon en créant une largeur minimale de 100 mètres (3 sites repérés) [cf 2.1.2.4];
- Protéger les cours d'eau sur une largeur d'au moins 5 mètres [cf 2.1.2.4];

- Intégrer les périmètres de protection des zones humides de la carte n°1 du DOG [cf 2.1.2.5].

■ Sites concernés

Voir carte ci-contre.

■ Composantes de l'indicateur et méthode

Approche réglementaire :

Analyse de l'inscription aux POS/PLU des prescriptions réglementaires ;

Approche qualitative :

Suivi des actions de renforcement de la trame verte et bleue, notamment dans le cadre des GERPLAN (PLAN de Gestion des Espaces Ruraux et périurbains).

■ Donnée de référence

Cartographie du DOG et documents d'urbanisme en 2007.

■ Sources

Documents d'urbanisme, GERPLAN et veille documentaire.

■ Des actions issues du SCoT en faveur de la trame verte et bleue

Peu de projets majeurs incluant la création ou la préservation de la trame verte et bleue ont été entrepris depuis 2007.

Le projet le plus conséquent inscrit au SCoT concerne le carreau Marie-Louise, qui a vu le jour en 2008. Une renaturation du site a été réalisée, avec la plantation de végétations nouvelles et la création d'une piste cyclable.

Dans le parc d'activités des Collines, deux pénétrantes vertes à visée paysagère ont été aménagées : la première, au nord, avant l'entrée en vigueur du SCoT et la deuxième, plus au sud, en 2007-8. L'AURM a publié une brochure "SCoT : Mode d'emploi" intitulée *Comment renforcer la trame verte et bleue dans votre commune ?*.

■ Des actions dans le cadre des GERPLAN

Le GERPLAN de m2A, qui compile et actualise les trois GERPLAN des EPCI antérieurs, a été signé pour une durée de 3 ans (2010-2012). Dans ce cadre, quatre projets de trame verte et bleue ont été réalisés depuis 2007, bien qu'ils ne soient pas inscrits au SCoT : une "promenade verte" rue Vogt à Wittenheim,

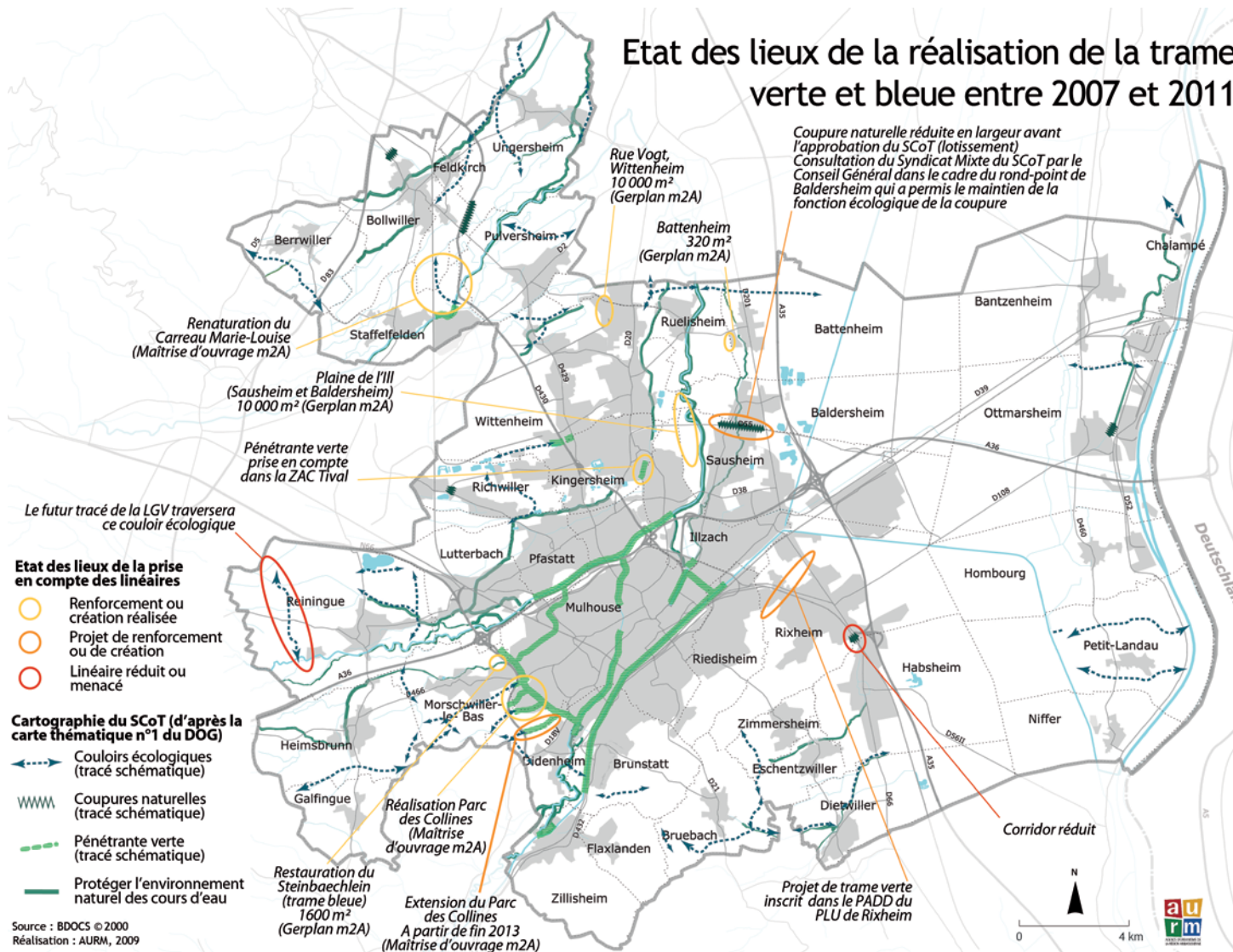
la renaturation d'un linéaire à Battenheim, la Plaine de l'III à Sausheim et Baldersheim, la restauration d'un cours d'eau (le Steinbaechlein) à Morschwiller-le-Bas, pour un total de 21 920 m² reconstitués.

Aucun projet de reconstitution de trame verte et bleue n'a encore été concrétisé sur la bande rhénane depuis 2007. Cependant, la trame verte sera l'un des éléments clés du GERPLAN transfrontalier dont l'étude sera lancée en janvier 2012 et dont les actions seront mises en œuvre entre 2013 et 2015.

■ Des espaces agricoles comme composantes des corridors écologiques

La plupart des cas de corridors écologiques cartographiés dans le SCoT sont situés au sein des espaces agricoles. Des actions de gestion et d'adaptation des pratiques agricoles sont alors le levier d'action adapté.

Etat des lieux de la réalisation de la trame verte et bleue entre 2007 et 2011



A retenir

L'absence de maîtrise foncière freine les reconstitutions de corridors écologiques, notamment dans le cas de parcelles cultivées. En effet, les actions réalisées l'ont été dans le cadre d'une procédure d'aménagement:

- Depuis 2007, un faible nombre de linéaires de trame verte et bleue (TVB) cartographiés dans le SCoT ont été l'objet de renforcements.
- Des actions exemplaires ont cependant été entreprises, comme la renaturation du carreau Marie-Louise.
- D'autres projets, non inscrits dans le SCoT, ont été réalisés dans le cadre du Gerplan de m2A et d'autres sont à venir dans la CCPFRS.

■ Niveau d'accomplissement des objectifs du SCoT :

Préconisations

■ Les conditions de la mise en oeuvre de la TVB, qui déclinera le SRCE, pourront être précisées dans le futur DOO. Concernant notamment la définition des critères de compatibilité et leur hiérarchisation, un lien pourra être fait entre les aspects réglementaires et la gestion.

■ A l'avenir, un approfondissement de l'état initial de la TVB pourra être réalisé. Le SCoT pourra prévoir une hiérarchisation de la TVB ainsi qu'une identification des menaces et des obstacles existants et à venir.

E. LE TRAITEMENT DES POINTS NOIRS PAYSAGERS

UNE MISE EN ŒUVRE TIMIDE DES OBJECTIFS DE REQUALIFICATIONS PAYSAGÈRES

■ Objet de l'indicateur

Évaluer l'avancement des travaux de requalification paysagère des sites identifiés au DOG.

■ Orientations et objectifs du SCoT

Rappel des grands axes du DOG (p. 13) :

- 2. Offrir un cadre de vie de qualité
- 2.2 En valorisant les paysages
- 2.2.4 Sites à requalifier sur le plan du paysage

Résumé du point 2.2.4 du DOG :

- Intégrer la requalification paysagère lors de la requalification des sites suivants :
 - les sites d'activités situés à proximité de la zone portuaire d'Ottmarsheim ;
 - l'ancienne plateforme douanière d'Ottmarsheim ;
 - les principaux accès routiers d'entrée d'agglomération (accès par le réseau de voie rapide).

N. B. Tous ces sites sont localisés sur la carte thématique n°2 du DOG.

■ Sites concernés

Ce sont "les sites à requalifier sur le plan du paysage" indiquées sur la carte thématique n°2 du DOG.

■ Composantes de l'indicateur et méthode

Approche réglementaire :

Analyse de l'inscription aux POS/PLU des prescriptions réglementaires ;

Approche qualitative :

Suivi des actions de requalification paysagère sur les sites répertoriés.

■ Donnée de référence

Cartographie du DOG et documents d'urbanisme en 2007.

■ Sources

Documents d'urbanisme, travail de terrain et veille documentaire.

■ Des requalifications à l'étude

Parmi les 10 sites identifiés comme "points noirs paysagers" dans le SCoT, peu ont connu des travaux de requalification paysagère. Il s'agit tout d'abord du carreau Marie-Louise, où l'ancienne friche minière a été l'objet d'un aménagement paysager avec une reconstitution d'une trame verte (cf indicateur D) et d'un aménagement de voiries. La rue Vogt, qui longe le Puits Théodore a été renaturée (cf indicateur D) et le chevalement a été valorisé. Une partie des abords de l'A36 ont été requalifiées, notamment par la construction de l'écoquartier des Berges de la Doller. D'autres sites sont en cours d'étude : l'ancienne plateforme douanière d'Ottmarsheim, appartenant à l'Etat, pour laquelle une étude de dangers relative aux ouvrages d'infrastructures de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses est en cours, le Puits Alex et la zone commerciale du Kaligone à Kingersheim, qui a été retenue dans le cadre de la démarche d'Atelier national des Territoires économiques. Enfin, un objectif visant à "requalifier les friches commerciales" a été inscrit dans la charte de développement commercial de la Région Mulhousienne.

■ Intégration des objectifs dans le GERPLAN de m2A

Les orientations du SCoT ont été reprises dans le GERPLAN de m2A, qui compile et actualise les trois GERPLAN des EPCI antérieurs, signé pour une durée de 3 ans (2010-2012). Le GERPLAN de la CAMSA inscrit une orientation (3.3) visant l'effacement des points noirs paysagers. L'amélioration des abords des grandes voiries prévoit notamment les actions suivantes : aménagements paysagers des talus et délaissés routiers mais aussi entretien régulier. D'autre part, l'action relative à la requalification des entrées de ville et des fronts urbains (3.8) a pour ambition de traiter les zones commerciales, en premier lieu Kingersheim et Wittenheim, ainsi que Morschwiller-le-Bas, Lutterbach, Mulhouse. Le GERPLAN de la CoCoCo (Communauté de Communes des Collines) projette de "soigner et [d']améliorer la qualité des entrées de communes" à travers trois niveaux d'actions : compléter les inventaires, traiter les sites les plus sensibles, réfléchir à la mise en place au niveau intercommunal d'un programme de haute qualité environnementale des zones d'activités de Brunstatt et de Riedisheim.



1. Ottmarsheim, ancienne plateforme douanière.



2. Ottmarsheim, port fluvial.



3. Mulhouse, abords de l'A36.



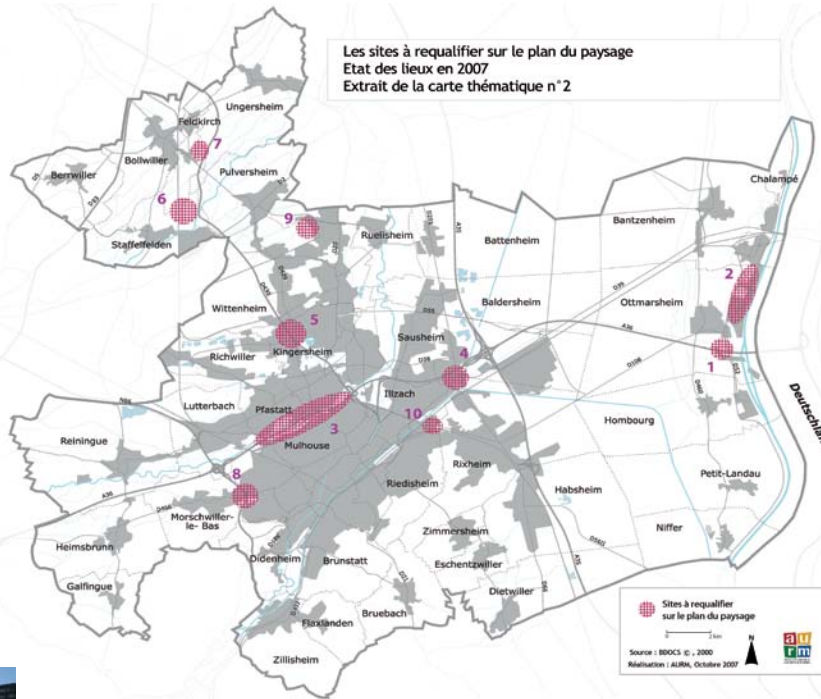
10. Riedisheim, entrée d'agglomération, RN 66.



9. Wittenheim, puits Théodore.



8. Morschwiller-le-Bas, carrefour entre la RN 66 et la RD 466.



7. Feldkirch, Puits Alex.



4. Illzach, Rixheim - Zone commerciale de l'Île Napoléon.



5. Kingersheim, Kaligone.



6. Staffelfelden, Carreau Marie-Louise.

A retenir

■ Sur les 10 sites inscrits sur la carte du DOG, seul un a été requalifié : il s'agit du carreau Marie-Louise. Des réflexions sont en cours pour trois autres sites, dont la requalification est à venir.

■ Les GERPLAN et la Charte commerciale font le relais des préconisations de requalification paysagère inscrites dans le SCoT.

■ Niveau d'accomplissement des objectifs du SCoT : ■ □ □

Préconisations

■ Afin de renforcer la mise en œuvre des préconisations du SCoT, le traitement des points noirs paysagers sera à traduire de manière plus effective dans les PLU par des orientations d'aménagement particulières.

F. LA PROTECTION DU PATRIMOINE URBAIN

UNE VALORISATION PROGRESSIVE DES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE URBAIN

■ Objet de l'indicateur

Évaluer la protection et la valorisation des ensembles patrimoniaux remarquables : le patrimoine industriel, les ensembles cohérents de patrimoine architectural et le cadre paysager.

■ Orientations et objectifs du SCoT

Rappel des grands axes du DOG (p. 13-4) :

2. Offrir un cadre de vie de qualité

2.3 En sauvegardant le patrimoine architectural, urbain et paysager

2.3.1 Patrimoine formé par les ensembles remarquables

2.3.2 Patrimoine industriel

2.3.3 Ensembles cohérents de patrimoine architectural et de cadre paysager

Résumé des points du 2.3 du DOG :

N. B. Tous ces sites sont localisés sur la carte thématique n°2 du DOG.

Protection des sites répertoriés dans le DOG par les PLU :

- Maintien du caractère d'ensemble et encadrement des évolutions des constructions dans les ensembles remarquables [cf 2.3.1]

- Incitation à la valorisation des éléments remarquables du patrimoine industriel. [cf 2.3.2]
- Protection des éléments de patrimoine dont la valeur est reconnue et de leur contexte paysager [cf 2.3.3]

■ Sites concernés

Voir carte du DOG ci-contre.

■ Composantes de l'indicateur et méthode

Approche réglementaire :

Analyse de l'inscription aux POS/PLU des prescriptions réglementaires.

Approche qualitative :

Suivi des actions sur les sites.

■ Donnée de référence

Carte du DOG et documents d'urbanisme en 2007.

■ Sources

Documents d'urbanisme et veille documentaire.

■ Des actions de valorisation des anciens carreaux miniers

Plusieurs projets de mise en valeur de la biodiversité des terrils sont en cours. La commune de Wittenheim souhaite assurer une requalification paysagère et écologique du terril Théodore. La décision de son achat par la commune a été actée en 2011. A Wittenheim également, sur le terril Anna, il existe un projet privé de végétalisation, avec une finalité biomasse. Le Conservatoire des sites alsaciens réfléchit à la possibilité de faire du terril Fernand un îlot de biodiversité. Sur la Cité Alex à Ungersheim, un projet de renaturation est en cours de réflexion, avec une constitution de collines sèches, ainsi que d'un projet de création d'espace de vie et de lieu de vacances, notamment pour les personnes handicapées.

Hormis les projets concernant la biodiversité, d'autres prévoient des logements ou une valorisation du patrimoine architectural. Dans la Cité Fernand Anna à Wittenheim, le projet de lotissement Sodico aura la caractéristique d'un éco-quartier avec pavillons et petits collectifs, parc public et voirie avec zone de rencontre. En outre, la création d'un mémorial des mineurs est prévue en 2011 au chevalement Théodore.

■ Des objectifs de valorisation patrimoniale repris dans les GERPLAN

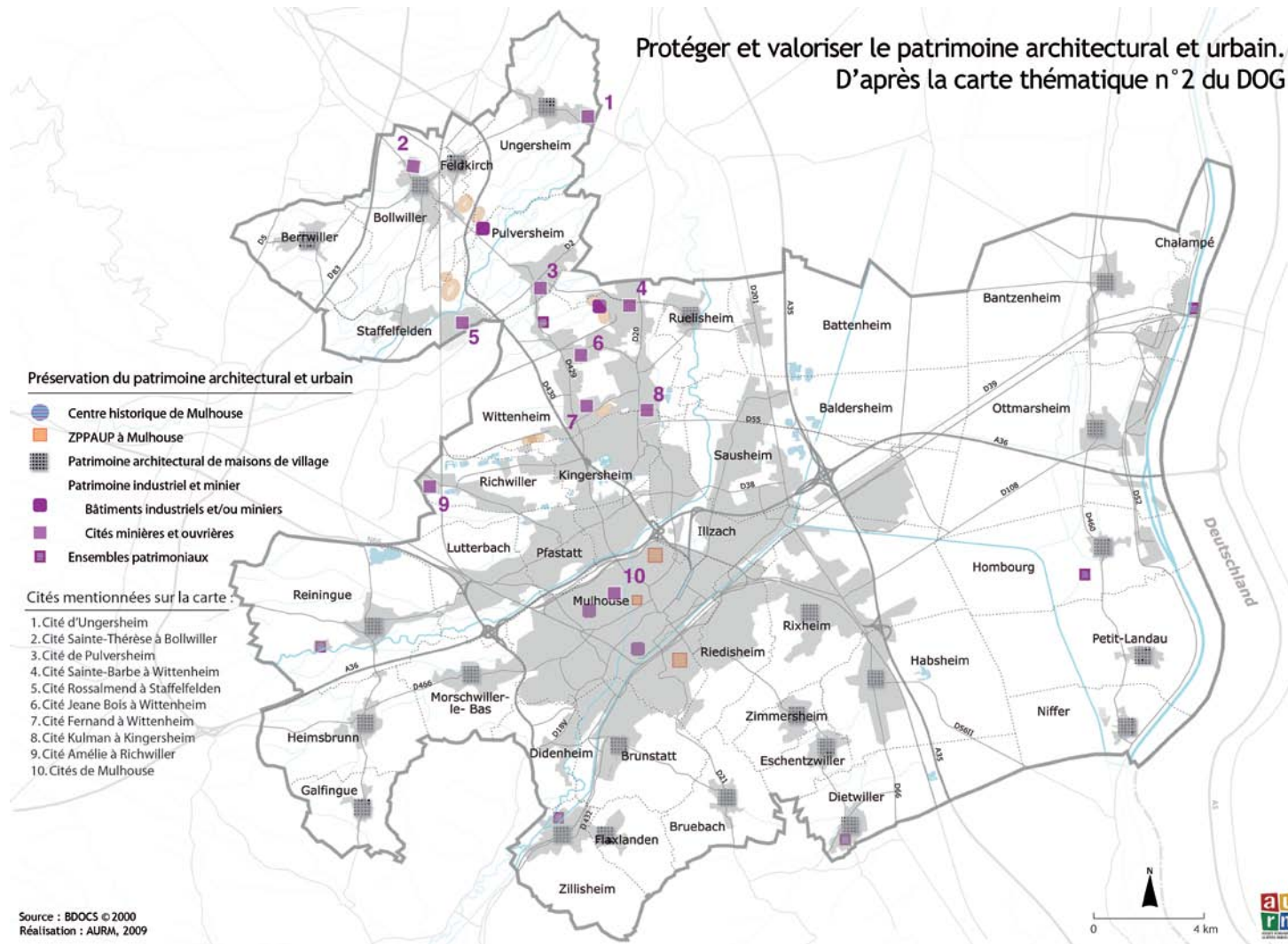
Les objectifs de valorisation du patrimoine urbain du SCoT sont repris dans le GERPLAN de la CAMSA qui promeut la "réhabilitation des espaces dégradés d'origine minière" (3.7).

■ Des prises en compte dans les PLU

Si la cité ouvrière de Mulhouse ne bénéficie pas d'une protection particulière dans le PLU, sa forme urbaine a tout de même été prise en compte dans le règlement.

On peut noter par ailleurs la prise en compte très précise de la Cité Rossalmond dans le PLU de Staffelfelden.

Protéger et valoriser le patrimoine architectural et urbain. D'après la carte thématique n°2 du DOG



A retenir

■ Les carreaux miniers sont peu à peu concernés par des projets de valorisation sur des thématiques multiples : valorisation écologique et paysagère, valorisation du patrimoine industriel ou réutilisation de friches pour des opérations de logements.

■ Niveau d'accomplissement des objectifs du SCoT : ■ ■ ■ □

Préconisations

■ Afin de rendre plus effective la prise en compte du patrimoine urbain dans les documents d'urbanisme des communes, l'annexe relative au patrimoine dans les PLU pourrait être systématisée.

I. LES RISQUES LIÉS AU RUISSELLEMENT DES EAUX ET AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN UN PROGRAMME DE TRAVAUX POUR PRÉVENIR LE RISQUE "COULÉE DE BOUES"

■ Objet de l'indicateur

Evaluer la prise en compte des risques "ruissellement des eaux et glissements de terrain" dans les POS et PLU des communes concernées.

■ Orientations et objectifs du SCoT

Rappel des grands axes du DOG (p. 15) :

2. Offrir un cadre de vie de qualité

2.4 En prévenant les risques naturels et technologiques

2.4.3 Les risques liés au ruissellement des eaux et aux glissements de terrain

Résumé des points du 2.4.3 du DOG :

Dans les communes exposées aux glissements de terrains et aux coulées de boues en raison du ruissellement des eaux de pluie, la prévention du risque est assurée par la mise en place de dispositifs et d'aménagements limitant l'érosion des sols.

■ Sites concernés

Quinze communes. Voir carte.

■ Composantes de l'indicateur et méthode

Approche réglementaire :

Analyse des prescriptions réglementaires dans les PLU/POS.

Approche qualitative :

Travaux entrepris pour prévenir le risque.

Approche statistique :

Inventaire des sites concernés par le risque.

■ Donnée de référence

Documents d'urbanisme et état du territoire en 2007.

■ Sources

Données extraites de www.bdmvt.net, développé par le BRGM, SIVOM Région Mulhousienne, documents d'urbanisme.

■ Des actions concrètes programmées dans le Plan Climat de m2A et les GERPLAN

Le Plan Climat et les GERPLAN de m2A proposent des actions pour prévenir le risque "glissement de terrain". Le Plan Climat, approuvé en 2010, propose entre autres de limiter l'urbanisation dans les secteurs vulnérables, de développer des bassins d'orages ou de rétention, de préserver des zones naturelles d'expansion des crues et de renforcer des digues.

Les GERPLAN de l'Île Napoléon et de la CoCoCo préconisent de préserver les éléments paysagers plurifonctionnels et de coordonner un programme d'aménagements et de travaux.

■ Des bassins de rétention pour prévenir le risque

Pour remédier aux ruissellements et coulées de boues, le SIVOM a décidé en 2002 la mise en œuvre d'un programme d'aménagement de bassins de rétention. 46 sont déjà réalisés et 9 autres sont programmés d'ici 2016. Sept des quinze communes citées dans le SCoT sont concernées par ces travaux d'aménagement : Brunstatt, Didenheim, Habsheim, Riedisheim, Rixheim, Zillisheim, Zimmersheim ainsi que Flaxlanden et Mulhouse, non citées dans le SCoT.

■ Sites concernés par le risque "coulée de boue" dans les communes citées dans le SCoT

Communes listées dans le SCoT	Nombre de sites concernés
Bruebach	2
Brunstatt	3
Didenheim	2
Dietwiller	3
Eschentzwiller	1
Flaxlanden	2
Habsheim	1
Morschwiller-le-Bas	2
Reiningue	1
Riedisheim	2
Rixheim	3
Zillisheim	3
Zimmersheim	1
Total	26

A retenir

■ Le Plan Climat de m2A et les GERPLAN proposent des actions de prévention du risque "glissement de terrain".

■ La construction d'un programme de 20 bassins de rétention a été lancé par le SIVOM de la Région Mulhousienne.

■ Niveau d'accomplissement des objectifs du SCoT : ■ ■ □

J. L'ACCUEIL D'HABITANTS

UNE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LÉGÈREMENT INSUFFISANTE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DÉMOGRAPHIQUES AMBITIEUX

■ Objet de l'indicateur

Evaluer l'évolution de la population et de la construction de logements au regard des objectifs du SCoT.

■ Orientations et objectifs du SCoT

Rappel des orientations du PADD (p. 20) :

3. Répondre aux besoins de développement urbain.

3.1 En augmentant et améliorant l'offre de logements

3.1.1 Objectifs quantitatifs

3.1.2 Objectifs qualitatifs

Résumé du PADD :

En préambule, souhait d'une perspective de développement et de croissance, avec un objectif de renforcement de l'attractivité résidentielle, prévoyant :

- 280 000 habitants en 2020 ;
- 24 000 logements supplémentaires à créer entre 2006 et 2020, dont 22 500 logements neufs.

Résumé de l'axe du DOG (p. 16) :

3.1.1 Répartition de la construction de logements

Objectifs chiffrés de construction de logements par commune.

■ Composantes de l'indicateur et méthode

- Comparatif des projections démographiques et de logements du SCoT avec ceux du PLH de m2A ;
- Mise en perspective des objectifs du PLH et du SCoT avec le recensement de la population 2006 et les données logements SITADEL.

■ Données de référence

Population 2006 et nombre de résidences principales en 2005.

■ Sources des données

INSEE, recensement 2006, DREAL (SITADEL logements commencés 2006-2009), PLH de m2A 2012-2017.

■ Mise à jour

Nous disposons des données 2006 du recensement. Ces données ne nous permettent pas d'évaluer la réalisation des objectifs de population 2006-2020 du PADD. Cependant, le recensement de 2006 servira d'année de référence pour les comparaisons à venir, notamment avec les chiffres de 2011, qui seront disponibles en 2014. Les comparaisons seront possibles par cycle de 5 ans.

■ Une croissance démographique plus faible que prévu

Les résultats du recensement 2006 ont mis en évidence que les objectifs de population du SCoT ont été élaborés sur la base d'une estimation de croissance démographique élevée. Entre 1999 et 2009, la population a crû de 0,29 % par an. Pour comparaison, le SCoT prévoit une croissance de 0,60 % par an.

■ Une production de logements neufs inférieure aux objectifs du SCoT entre 2006 et 2009

Le SCoT fixe un objectif de 22 500 logements neufs entre 2006 et 2020. Pour suivre le rythme des objectifs du SCoT, le territoire aurait dû comptabiliser 6000 nouveaux logements entre 2006 et 2009. Or, il s'en est construit 4 948 sur cette période. Le rythme de construction de logements neufs observé entre 2006 et 2009 est donc inférieur à celui attendu (il répond à 82 % de son objectif). Cela représente un delta de 263 logements par an.

- Dans l'ensemble, ce sont les communes de la couronne verte et urbaine qui se rapprochent le plus de l'objectif du SCoT, avec 2362 logements construits, soit 87 % de l'objectif.

- Mulhouse, avec 1438 nouveaux logements entre 2006 et 2009, atteint 84 % de son objectif.

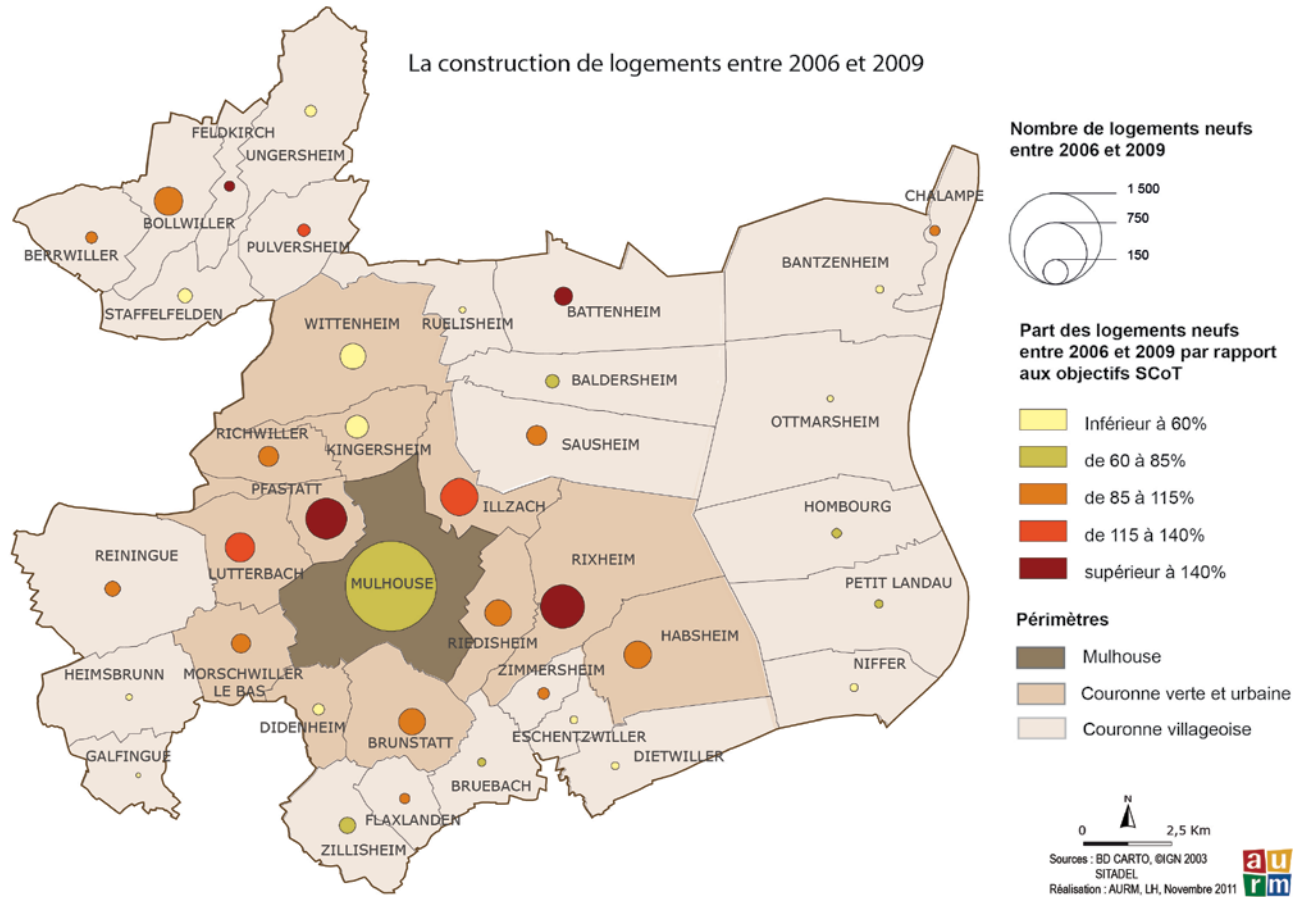
- Enfin, les villages, avec 276 nouveaux logements, n'atteignent que 73 % de leur objectif.

Ces résultats s'expliquent tout d'abord par la crise immobilière, qui a concerné les années étudiées. De même, la croissance démographique a été plus faible que prévu. De plus, les disparités de progression de l'objectif sont fortes entre les communes, notamment du fait de grandes opérations de logements programmées et encore non réalisées.

■ Des objectifs ajustés dans le PLH de m2A

Le PLH de m2A a été approuvé le 24 novembre 2011 pour la période 2012 - 2017. Un taux de croissance actualisé a été retenu pour le PLH (+ 5 % entre 2007 et 2020) comparativement au rythme de croissance démographique ambitieux prévu par le SCoT (+ 8 % entre 2007 et 2020),

Par conséquent, **comme le SCoT en laissait la possibilité**, les objectifs de logements neufs ont été ajustés dans le PLH. Ils sont donc inférieurs à ceux du SCoT. En effet, entre 2010 et 2020, il resterait aux communes de m2A 1546 logements par an à produire pour atteindre les objectifs du SCoT, contre un objectif de 1035 par an dans le PLH.



A retenir

- 4 948 logements ont été construits dans la Région Mulhousienne entre 2006 et 2009, soit 82 % de l'objectif du SCoT sur cette période.
- Les communes de la couronne verte et urbaine sont celles dont le volume de logements neufs construits se rapproche le plus de l'objectif du SCoT (87 %). Quant à Mulhouse, elle atteint 84 % de l'objectif et les villages, 73 %.
- Le plus faible nombre de réalisations dans les premières années du SCoT s'explique par l'ambition élevée des objectifs de production de logements neufs du SCoT, de la crise immobilière et de la montée en puissance progressive du SCoT avec davantage de programmes à venir dans les prochaines années.
- Les objectifs de constructions de logements neufs ont été revus à la baisse dans le PLH de m2A.

■ Niveau d'accomplissement des objectifs du SCoT :



Voir tableau détaillé par commune en annexes, p. 56

	Objectif SCoT de constructions de logements 2006-2020		Construction de logements 2006-2009	
	Total	Moyenne annuelle	Total	Moyenne annuelle
Mulhouse	6 600	440	1 483	371
Ensemble couronne	10 200	680	2 362	591
Ensemble villages	5 700	380	1 103	276
Total Région Mulhousienne	22 500	1 500	4 948	1 237

Sources : SCoT Région Mulhousienne, DREAL SITADEL (Logements commencés 2006-2009).

Pour rappel, les communes ont été classées dans le SCoT selon la typologie suivante : Mulhouse, la couronne verte et urbaine et les villages.

L. LA MIXITÉ RÉSIDENTIELLE

DES TYPOLOGIES DE LOGEMENTS DIFFÉRENCIÉES DANS LA PLUPART DES COMMUNES

■ Objet de l'indicateur

Evaluer l'équilibre entre les différentes typologies de logements construits (collectif, groupé, individuel) et l'équilibre spatial de leur répartition.

■ Orientations et objectifs du SCoT

Rappel des orientations du PADD (p. 21-2)

3. Répondre aux besoins de développement urbain.

3.1 En augmentant et améliorant l'offre de logements

3.1.2 Objectifs qualitatifs

Résumé du PADD :

- Diversification de l'offre de logements pour éviter la spécialisation résidentielle des espaces.
- Construction d'une part plus forte de maisons individuelles groupées et de petits immeubles locatifs de 2 à 8 logements.

Résumé de l'axe du DOG (p. 18) :

3.1.2 Requalifier l'offre résidentielle

3.1.2.2 Favoriser la production d'un parc de logement neuf diversifié sous la forme de types d'habitat alternatifs à la maison individuelle.

■ Composantes de l'indicateur et méthode

- Analyse des données logements SITADEL selon leur typologie : individuels, collectifs.
- Analyse de l'intégration des objectifs dans le PLH de m2A.

■ Donnée de référence

Données logements SITADEL 2006.

■ Sources

INSEE, DREAL SITADEL (logements commencés), PLH de m2A 2012-2017.

■ Définitions de l'INSEE

- L'*individuel isolé* (ou "individuel pur" selon l'INSEE) est "une maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement" ;
- L'*individuel dans une opération* (ou "individuel groupé" selon l'INSEE) est une "maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux".
- Le terme « *logement collectif* » correspond à "des logements faisant partie d'un bâtiment de deux logements ou plus."

■ Plus de trois quarts des logements construits entre 2006 et 2009 sont collectifs

Entre 2006 et 2009, 76 % des logements construits dans la Région Mulhousienne étaient des logements collectifs. Ceux-ci étaient localisés principalement dans la couronne verte et urbaine (1869 logements, soit 78 % des logements neufs de la couronne) et à Mulhouse (1512 logements, soit 96 % des logements neufs de Mulhouse).

Dans la même période, les logements individuels neufs se situaient majoritairement dans les ensembles villageois (643 logements individuels construits, soit 57 % des logements

neufs des villages) et dans la couronne verte et urbaine (524 logements individuels, soit 22 % des logements neufs de la couronne).

Seules deux communes n'ont pas construit de logements collectifs dans la période étudiée.

■ Des objectifs repris dans le PLH de m2A

L'orientation du SCoT visant la diversification des typologies de logements a été reprise dans le PLH de m2A. Celui-ci indique le souhait de favoriser un parcours résidentiel sur l'agglomération pour tous les ménages, en en développant les typologies.

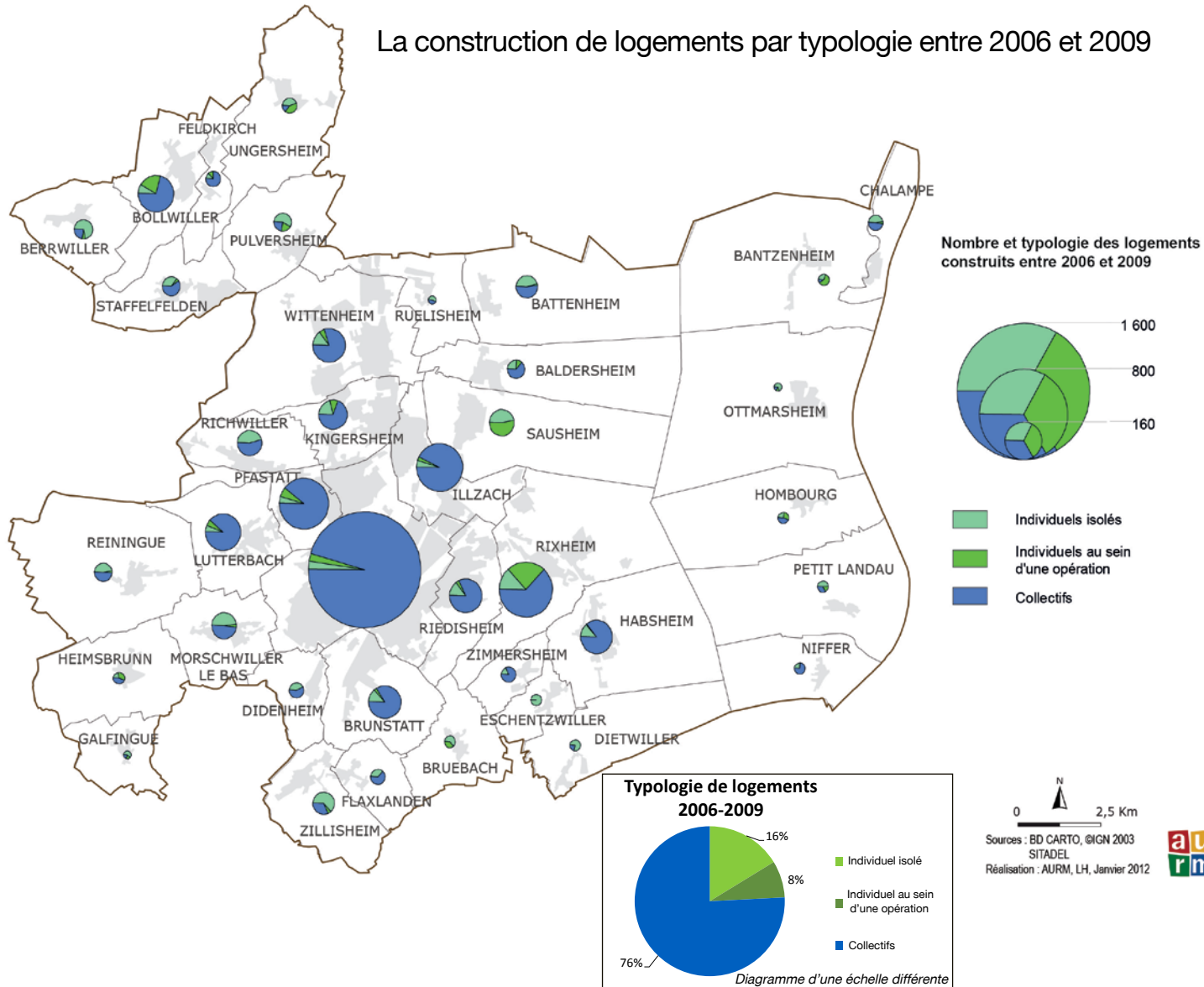
■ La construction de logements par typologie 2006-2009

	Individuels (purs et groupés)	Collectifs
Mulhouse	4%	96%
Couronne verte et urbaine	22%	78%
Ensembles villageois	57%	43%
Région Mulhousienne	24%	76%

Sources : DREAL SITADEL (Logements commencés 2006-2009).

Cf carte indicateur J pour la localisation des différents secteurs.

La construction de logements par typologie entre 2006 et 2009



A retenir

■ Entre 2006 et 2009, l'ensemble des communes de la Région Mulhousienne, à l'exception de deux d'entre elles, ont construit une offre diversifiée de logements, comprenant logements collectifs et individuels.

■ La quasi-totalité des logements neufs construits à Mulhouse sont des collectifs (96 %). Dans la couronne verte et urbaine, plus des trois-quarts (78 %) des logements neufs sont collectifs (78 %), tandis qu'une majorité des logements neufs dans les villages sont individuels (57 %).

■ Niveau d'accomplissement des objectifs du SCoT : ■ ■ □

M. LA RÉHABILITATION, LA RECONVERSION ET LE RENOUVELLEMENT

UNE RECONVERSION PROGRESSIVE DES SITES IDENTIFIÉS DANS LE SCOT

■ Objet de l'indicateur

Évaluer l'avancement des opérations de réhabilitation, reconversion et renouvellement urbain inscrites au DOG.

■ Orientations et objectifs du SCoT

Résumé des orientations du DOG (p. 18 et 29-30) :

3. Répondre aux besoins de développement urbain.

3.1.2.3 Identification de l'opportunité d'opérations de réhabilitation et d'amélioration de l'habitat dans le PLH et inscription de leur programmation.

3.1.3.3 Poursuite du renouvellement des quartiers d'habitat social

- Substituer aux opérations de grande taille de plus petites opérations mieux intégrées à la ville.

3.4.1.2 Principaux sites de reconversion urbaine

- Privilégier l'urbanisation dans les 18 sites identifiés plutôt que l'extension de l'urbanisation.

3.4.1.3 Principaux sites de renouvellement urbain

- Démolition-reconstruction de logements dans 5 sites identifiés.

■ Sites concernés

Voir les 18 "principaux sites de reconversion urbaine" indiqués sur la carte de synthèse du SCoT et mentionnés sur la carte ci-contre.

■ Composantes de l'indicateur et méthode

- Suivi des programmes de rénovation urbaine.

- Veille des projets sur les 18 sites de reconversion.

- Analyse de l'intégration des objectifs dans le PLH de m2A.

■ Donnée de référence

Etat des programmes en 2007.

■ Sources

Veille documentaire, Fiches communales de m2A, Programme Local de l'Habitat 2012-2017.

■ 606 démolitions-reconstructions de logements sociaux entre 2006 et 2012

Le SCoT préconise au moins 110 démolitions-reconstructions par an de logements sociaux en moyenne. Entre 2006 et 2012, dans le cadre du PRU (les 420 à Bourzwiller et le Markstein à Wittenheim) et hors PRU (Brustlein à Mulhouse), seulement 606 logements sociaux ont été démolis et reconstruits, soit une moyenne de 87/an.

■ Des projets en cours ou déjà réalisés pour 9 sites de reconversion

• A Staffelfelden, une ZAC a été constituée sur le carreau Marie-Louise (2). Le projet vise à créer une ZA à dominante industrielle et logistique de 27 ha de surfaces cessibles. Des panneaux solaires pourraient être implantés. • Le carreau Max (6), à Richwiller, accueille désormais les services techniques communaux. • A Mulhouse, sur le site Manurhin (11), une seconde tranche de logements est en cours de construction. • A Pfstatt, l'opération de logements "Les Cotonnades" a été livrée sur le site Texunion (13). • A Riedisheim, un supermarché a été construit sur le site Wanne (17). • La phase finale des programmes de logements au

Nouveau Bassin (15) est engagée et devrait s'achever en 2014. • A la Fonderie (18), les derniers immeubles de logements sont en cours de livraison.

• Les projets des quartiers Bel Air et Lefebvre sont également en cours.

■ Des projets en réflexion pour d'autres sites

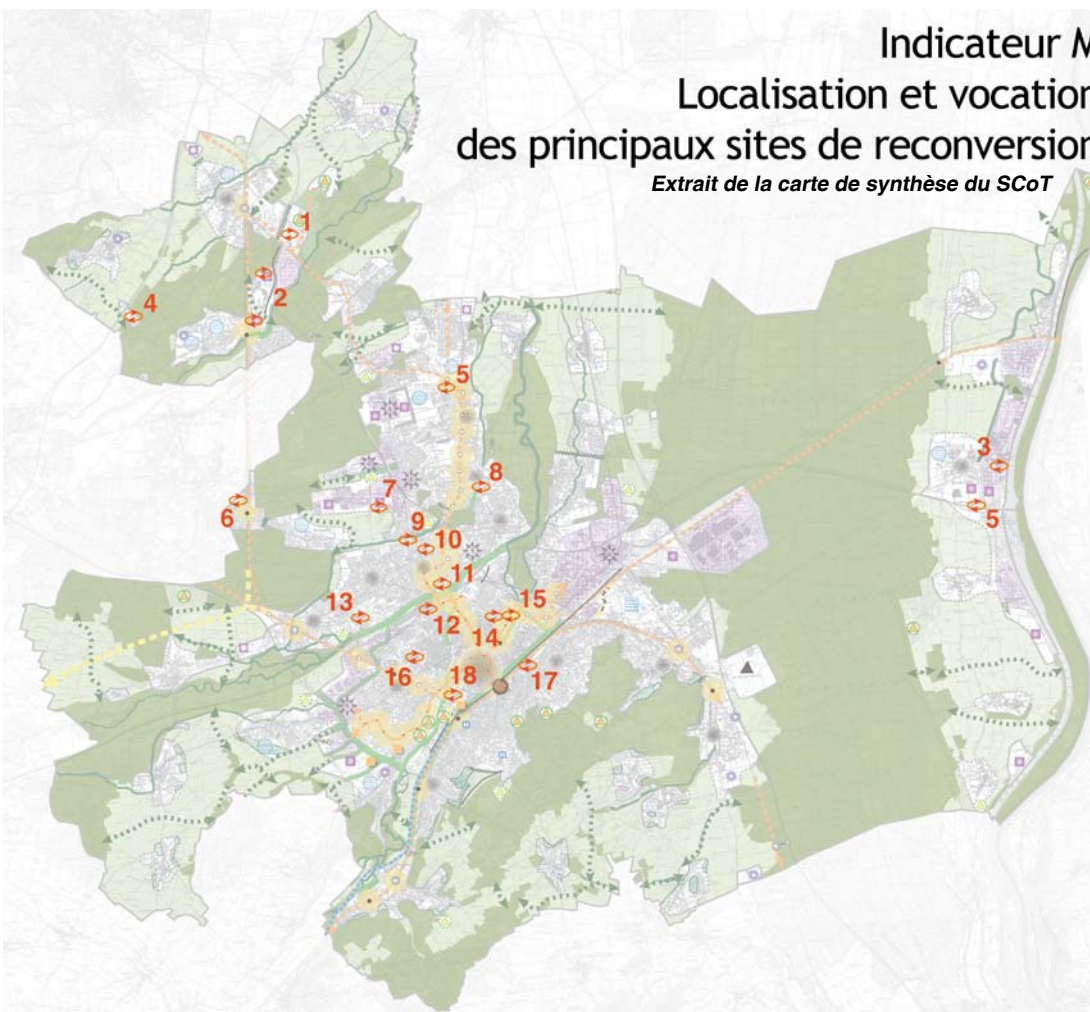
• Une étude de dangers est menée sur la plateforme douanière d'Ottmarsheim (5). • A Kingersheim et à Illzach, il est prévu sur le site Tival (8) des logements collectifs, comprenant un espace vert ouvert et une remise au jour du Dollerbaechlein. • Quant à la friche Ameco (9), une réflexion a démarré et est actuellement en attente. • Sur le site de Gare du Nord, l'usine Rhodia a été démolie, libérant 9 ha. • Par ailleurs, la reconversion du site DMC (16) est en cours.

■ Des objectifs repris dans le PLH de m2A

Les principaux sites de renouvellement urbain inscrits au SCoT sont repris au PLH de m2A (action n°5). Il fixe des objectifs d'intégration du logement social dans le tissu urbain et de requalification du parc social. Ces objectifs nécessitent un nouveau programme de financement pour finaliser les opérations engagées.

Sites et vocations (Liste SCoT)	
1	Le carreau Rodolphe (Pulversheim, Ungersheim) Vocation : activités et équipements
2	Carreau Marie-Louise (Staffelfelden) Vocation : activités, services ou équipements
3	Friche contigüe au port d'Ottmarsheim Vocation : en lien avec le port
4	Carreau Berrwiller Vocation : activités, services ou équipements
5	Plateforme douanière d'Ottmarsheim Vocation : économique et fret routier
6	Carreau Max (Richwiller) Vocation : non définie
7	Eselacker (Kingersheim), Vocation : activités, services ou équipements
8	Tival (Kingersheim-Illzach) Vocation : dominante d'habitat
9	Ameco (Kingersheim), Vocation : dominante d'habitat
10	Bel Air (Mulhouse), Vocation : dominante d'habitat
11	Manurhin (Mulhouse), Vocation : dominante d'habitat
12	Gare du Nord (Mulhouse) Vocation : activités, services ou équipements
13	Texunion (Pfastatt) Vocation mixte
14	Lefebvre (Mulhouse), Vocation : dominante d'habitat
15	Nouveau Bassin (Mulhouse), Vocation mixte
16	DMC (Mulhouse), Vocation mixte
17	Wanne (Mulhouse), Vocation : activités, services ou équipements
18	Fonderie (Mulhouse) Vocation mixte

- en cours ou réalisés
- en réflexion



○ Principal site de reconversion urbaine

Indicateur M

Localisation et vocation des principaux sites de reconversion

Extrait de la carte de synthèse du SCoT

A retenir

■ Entre 2006 et 2012, 87 démolitions-reconstruction de logements sociaux en moyenne par an ont été comptabilisés, soit moins que l'objectif du SCoT (110 logements/an).

■ Sur les 18 principaux sites de reconversion inscrits dans le SCoT, 7 ont été ou sont actuellement l'objet d'une reconversion.

■ Les opérations de renouvellement à vocation d'habitat sont mieux engagées que celles à vocation d'activités.

■ Pour au moins 5 autres sites, des projets sont en cours de réflexion ou d'élaboration.

■ Niveau d'accomplissement des objectifs du SCoT : ■ ■ □

N. L'ÉVOLUTION DU PARC SOCIAL

UN RYTHME DE PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX EN PHASE AVEC LE SCOT MALGRÉ DES DISPARITÉS TERRITORIALES

■ Objet de l'indicateur

Evaluer l'avancée de la construction de logements sociaux.

■ Orientations et objectifs du SCoT

Résumé des orientations du DOG (p. 18) :

3. Répondre aux besoins de développement urbain.

3.1 En augmentant le nombre de logements.

3.1.3 Apporter une réponse aux besoins en logements sociaux.

- Recommandation de production d'environ 8000 logements sociaux entre 2006 et 2020, soit 541/an (Voir p.19).

- Objectifs globaux du PADD déclinés à titre indicatif par commune dans le DOG.

- Mulhouse : production d'au moins 2250 logements.

- Dans les communes de plus de 3500 habitants : 20 % min. de logements sociaux dans la construction neuve.

- Pour les communes de moins de 3500 habitants : production recommandée de 10 %.

■ Sites concernés

Toutes les communes.

■ Composantes de l'indicateur et méthode

- Suivi de la construction de logements sociaux par an.

- Comparaison des objectifs avec ceux du PLH de m2A.

■ Donnée de référence

Nombre de logements sociaux en 2006.

■ Sources

DGI (Filocom), DREAL (Fichier EPLS, fichier SRU), DDE 68 et Programme Local de l'Habitat de m2A.

■ Méthodologie

Les parts des logements sociaux 2006 et 2007 sont calculés par rapport au nombre de résidences principales 2007 (source Filocom). Les parts des logements sociaux 2008, 2009 et 2010 sont calculés par rapport au nombre de résidences principales 2009 (source Filocom).

■ Le parc social en hausse de 16 %

Entre 2006 et 2010, le parc de logements sociaux a augmenté de 2671 unités, soit une progression de 16 % depuis 2005.

Avec 534 logements par an, le rythme de construction de logements sociaux dans l'ensemble de la Région Mulhousienne correspond à celui de l'objectif du DOG (541 logements par an).

Cependant, si l'on analyse les chiffres par typologie de communes, les disparités territoriales sont fortes. En cinq ans, Mulhouse a d'ores et déjà réalisé 80 % de son objectif 2006-2020, avec une moyenne de 359 nouveaux logements sociaux par an. A contrario, les communes de la couronne verte et urbaine et les villages sont en-deçà du rythme moyen de production de logements sociaux à l'échéance 2020. Entre 2006 et 2010, les communes de la couronne verte et urbaine ont produit une moyenne de 149 nouveaux logements sociaux par an, tandis que le SCoT en préconisait l'équivalent de 333 par an. De la même manière, les villages ont produit une moyenne de 27 logements sociaux par an, quand le SCoT en fixait 59.

Par ailleurs, la répartition des nouveaux logements sociaux, situés prin-

cipalement dans la ville-centre, ne correspond pas à la géographie de la production totale de logements (voir indicateur J sur l'« Accueil d'habitants »). Ceux-ci sont principalement localisés dans la couronne verte et urbaine.

■ Une part de 18 % de logements sociaux

Entre 2006 et 2010, la part des logements sociaux dans l'ensemble des résidences principales a progressé de deux points, passant de 16 à 18 %. Cette hausse est logiquement due à Mulhouse (28 %, + 4 points) et à la couronne (13 %, + 2 points), tandis que les villages stagnent à 6 %.

La part des logements sociaux se renforce donc dans la ville-centre, contrairement à l'objectif du SCoT visant « à éviter la forte concentration du parc social à Mulhouse ».

■ Des objectifs intégrés dans le PLH de m2A

Le PLH de m2A poursuit globalement les mêmes objectifs que ceux recommandés par le SCoT en matière de part de logements sociaux. Notons toutefois un taux d'effort supplémentaire pour les communes qui seront prochainement soumises à la loi SRU.

L'évolution du parc social entre 2006 et 2010

Communes	Logements sociaux en 2006		Logements sociaux en 2010		Evol. nombre logements 2006-		Objectifs SCoT 2006-2020		Part de l'objectif total (15 ans du SCoT), atteinte en 4 ans *
	Nombre	Part parmi les résidences principales	Nombre	Part parmi les résidences	Totale	Moyenne annuelle	Totaux	Moyenne annuelle	
Mulhouse	11825	24%	13619	28%	1794	359	2250	150	80%
Couronne verte et									
<i>Brunstatt</i>	150	5%	198	6%	48	10	438	29	11%
<i>Didenheim</i>					0	0	50	3	0%
<i>Habsheim</i>	80	4%	85	4%	5	1	382	25	1%
<i>Illzach</i>	897	15%	1040	17%	143	29	558	37	26%
<i>Kingersheim</i>	473	9%	595	11%	122	24	833	56	15%
<i>Lutterbach</i>	400	16%	460	16%	60	12	196	13	31%
<i>Morschwiller le Bas</i>	118	9%	126	9%	8	2	35	2	23%
<i>Pfastatt</i>	451	13%	636	13%	185	37	372	25	50%
<i>Richwiller</i>	74	5%	74	5%	0	0	278	19	0%
<i>Riedisheim</i>	595	10%	633	10%	38	8	626	42	6%
<i>Rixheim</i>	582	11%	684	11%	102	20	697	46	15%
<i>Wittenheim</i>	1028	18%	1061	18%	33	7	525	35	6%
Total couronne	4848	11%	5592	13%	744	149	4990	333	15%
Ensemble villageois									
<i>Baldersheim</i>	62	6%	61	6%	-1	0	30	2	-3%
<i>Bantzenheim</i>	40	6%	40	6%	0	0	25	2	0%
<i>Battenheim</i>					0	0	20	1	0%
<i>Berrwiller</i>					0	0	15	1	0%
<i>Bollwiller</i>	150	11%	158	11%	8	2	60	4	13%
<i>Bruebach</i>					0	0	10	1	0%
<i>Chalampé</i>	16	4%	29	8%	13	3	10	1	130%
<i>Dietwiller</i>					0	0	15	1	0%
<i>Eschentzwiller</i>					0	0	15	1	0%
<i>Feldkirch</i>			3	0%	3	1	10	1	30%
<i>Flaxlanden</i>			6	1%	6	1	15	1	40%
<i>Galfingue</i>					0	0	10	1	0%
<i>Heimsbrunn</i>					0	0	20	1	0%
<i>Hombourg</i>	32	9%	55	11%	23	5	15	1	153%
<i>Niffer</i>			3	0%	3	1	15	1	20%
<i>Ottmarsheim</i>	146	20%	150	19%	4	1	50	3	8%
<i>Petit-Landau</i>			5	0%	5	1	15	1	33%
<i>Pulversheim</i>	110	10%	117	10%	7	1	15	1	47%
<i>Reiningue</i>			15	0%	15	3	20	1	75%
<i>Ruelisheim</i>	7	1%	11	1%	4	1	20	1	20%
<i>Sausheim</i>	240	11%	315	11%	75	15	245	16	31%
<i>Staffelfelden</i>	198	14%	163	10%	-35	-7	159	11	-22%
<i>Ungersheim</i>	16	2%	19	2%	3	1	20	1	15%
<i>Zillisheim</i>	21	2%	21	2%	0	0	35	2	0%
<i>Zimmersheim</i>					0	0	15	1	0%
Total villages	1038	6%	1171	6%	133	27	879	59	15%
Région Mulhousienne	17711	16%	20382	18%	2671	534	8119	541	33%

* Par rapport à la période totale du SCoT (15 ans): au bout de 4 ans, les objectifs devraient atteindre 26% de réalisation environ (si on considère une progression régulière)

Pourcentages en vert : rythme en phase ou supérieur aux objectifs du SCoT Pourcentages en rouge : rythme en-deçà des objectifs du SCoT

Communes en italique : Communes de + de 3500 habitants visées par l'article 55 de la loi SRU, ou susceptibles d'être concernées d'ici 2020.

A retenir

■ Avec 2671 nouveaux logements sociaux entre 2006 et 2010, la Région Mulhousienne remplit globalement son objectif de production de logements sociaux. Le taux de logements sociaux est ainsi porté à 18 %.

■ Cependant, l'effort de construction de logements sociaux est principalement focalisé sur Mulhouse, au détriment de la couronne et des villages. Loin d'une meilleure répartition des logements, la concentration des logements sociaux dans la ville-centre s'en trouve renforcée.

■ Enfin, le PLH de m2A reprend des objectifs de production de logements sociaux similaires et toutefois actualisés.

■ Niveau d'accomplissement des objectifs du

SCoT : ■ ■ ■ □

O. LA CONSOMMATION DE FONCIER DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS

UNE CONSOMMATION FONCIÈRE D'ACTIVITÉS QUI CORRESPOND AUX OBJECTIFS DU SCOT

■ Objet de l'indicateur

Évaluer la consommation d'espace dans les zones d'activités au regard de l'enveloppe foncière allouée.

■ Orientations et objectifs du SCoT

Résumé des orientations du DOG (p. 22-23)

3. Répondre aux besoins de développement urbain.

3.2 En développant l'offre pour l'accueil d'activités

3.2.3 Les possibilités d'accueil des extensions à vocation dominante d'activité

- Besoins identifiés en foncier économique : 250 ha entre 2006 et 2020 (soit 16.7 ha/an sur 15 ans).

- Le DOG indique par ailleurs 490 ha de réserves spécifiques et autres, répartis ainsi :

- 350 ha de réserves foncières ;
- 140 ha d'espaces à vocation spécifiques.

-> Au total : 740 ha à inscrire dans les PLU.

■ Sites concernés

L'ensemble des zones d'activités économiques du territoire (y compris commerciales), hors zones d'équipements touristiques.

■ Composantes de l'indicateur

Approche quantitative : évolution de la consommation de foncier dans les zones d'activités entre 2006 et 2011.

■ Données de référence

Surfaces des zones d'activités en 2006 (données AURM).

■ Sources

Rapport d'étude, *Espaces d'activités économiques de la Région Mulhousienne*, 2011, AURM et données AURM.

■ Mise à jour et méthodologie

Les données des années 2006 et 2011 sont disponibles. Une mise à jour est faite à chaque nouvelle étude de l'AURM sur cette thématique. Cependant, la méthode d'estimation des surfaces consommées et disponibles en 2006 et en 2011 différant quelque peu, les données ne sont qu'indicatives.

■ Explication de la méthode retenue

La méthode retenue consiste en la comparaison des surfaces des zones d'activités entre 2006 et 2011 à partir d'inventaires à l'échelle de la Région Mulhousienne. Ils sont fondés sur le classement en zones à vocation économique dans les documents d'urbanisme. Notons qu'il existe des cas de parcelles ayant perdu leur classement en zone à vocation économique entre 2006 et 2011. C'est le cas de périmètres qui ont été modifiés (car trop étendus) ou de zones mixtes (logements/activités) afin d'y favoriser le résidentiel. Enfin, pour une meilleure lisibilité des résultats, nous avons regroupé les zones d'activités par grands secteurs.

■ Une consommation foncière annuelle moyenne de 16.6 ha entre 2006 et 2011

Entre 2006 et 2011, la consommation foncière dans les zones d'activités économiques est estimée à 83 ha dans la Région Mulhousienne, soit une croissance de 3,7 % sur 5 ans. Le taux de croissance annuel moyen est de 0,7 %, soit 16,6 ha par an en moyenne. Ce rythme correspond aux objectifs du SCoT qui identifie des besoins, rapportés à l'année, de 16,7 ha par an.

Comparativement, la consommation au niveau national s'établit à 1,4% en moyenne annuelle entre 2006 et 2008.

■ Une consommation foncière localisée principalement autour de l'Île Napoléon et de la Route de Soultz

Les plus grandes superficies créées se situent d'une part à proximité de l'Île Napoléon, en particulier à Rixheim (+ 31.8 ha pour la zone industrielle et + 7.3 ha pour la zone de Rinderacker) et d'autre part autour de la Route de Soultz (+ 15 ha dans la zone d'activités du Jeune Bois à Wittenheim et + 10.1 ha au Kaligone à Kingersheim). Par ailleurs, la zone d'activités de l'aire de la Thur à Pulversehim a progressé de 11 ha.

■ Des disponibilités foncières suffisantes pour l'avenir

En 2011, on estimait à 531 ha les réserves foncières dans les zones d'activités, soit un chiffre supérieur aux 490 ha préconisés dans le SCoT. Au regard de la consommation passée et des perspectives d'avenir des demandes d'implantation, les disponibilités actuelles semblent suffisantes et ce d'autant plus qu'existent de nombreuses friches et des locaux vacants.

La consommation de foncier d'activités par grand secteur entre 2006 et 2011



La consommation de foncier d'activités entre 2006 et 2011

Localisation par grand secteur	2006			2011			Consommation de foncier dans les zones d'activités entre 2006 et 2011
	Surface totale	Surface occupée	Surface disponible	Surface totale	Surface occupée	Surface disponible	
Croissant Ouest	452	340	112	447	344	103	4,1
Île Napoléon et PSA	782	768	14	949	793	157	24,3
Route de Sultz	335	295	40	363	330	34	34,9
Zone Industrielle Mulhouse Rhin (Bande Rhénane)	722	594	129	722	594	129	0
Les anciens carreaux miniers	93	42	51	104	53	51	11,3
Autres ZA	292	196	96	262	205	58	8,5
Total	2677	2235	442	2849	2318	531	83,1

Sources : données AURM.

A retenir

■ Avec 16,6 ha par an en moyenne entre 2006 et 2011, la consommation de foncier d'activités dans la Région Mulhousienne correspond aux objectifs du SCoT qui préconise un objectif de 16,7 ha par an. Elle est inférieure à la moyenne nationale.

■ Les plus grandes superficies consommées sont localisées à Rixheim, autour de l'Île Napoléon, Route de Sultz (Wittenheim et Kingersheim) et à Pulversheim.

■ Les réserves foncières disponibles sont estimées à 531 ha, soit davantage que la surface préconisée dans le SCoT (490 ha).

■ Niveau d'accomplissement des objectifs du SCoT : ■■■ □

Préconisations

■ Pour un meilleur suivi de la mise en œuvre du SCoT, il serait judicieux de clarifier les objectifs de consommation de foncier d'activité dans la rédaction du document.

■ En effet, la distinction entre foncier d'activités et foncier à vocation commerciale rend difficile le suivi des objectifs du SCoT, quand la plupart des zones d'activités sont mixtes (à double vocation : commerces et activités productives).

P. LA LOCALISATION DES ACTIVITÉS

DES ACTIONS EN FAVEUR D'UN RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS DANS LES ESPACES URBANISÉS

■ Objet de l'indicateur

Suivre la localisation de l'implantation des activités et la diversification de la localisation des emplois.

■ Orientations et objectifs du SCoT

Résumé des orientations du DOG (p. 20-21)

3. Répondre aux besoins de développement urbain.

3.2 En développant l'offre pour l'accueil d'activités

3.2.1 Par la mise en place d'une offre foncière permettant de s'adapter à la demande

3.2.2 Par le développement et l'accueil des activités dans les espaces urbanisés

- Objectif d'un emploi pour un actif résident. [cf 3.2.1]

- Localisation d'au moins 60 % des emplois dans les espaces déjà urbanisés et 40 % max. au extension [cf 3.2.1].

- Localisation des activités au sein des espaces urbanisés dans les principaux sites à vocation économique existants, centres urbains principaux, sites de conversion urbaine, sites desservis par les TCSP et gare TGV [cf 3.2.2.2].

■ Composantes de l'indicateur et méthode

Superposition de plusieurs couches :
- Établissements SIRENE en 2010.
- Périmètres de centres urbains à renforcer. (Ils ont été délimités dans le cadre de l'étude, d'après les principes énoncés dans le SCoT, cf. indicateur A).
- Parcs d'activités à pérenniser au titre du SCoT.

■ Donnée de référence

Etablissements SIRENE 2007.

Etant donné la possible différence de méthode de géolocalisation en 2007 et en 2010, les comparaisons entre 2007 et 2010 ne nous semblaient pas pertinentes.

■ Sources

INSEE (données SIRENE 2010, recensement 1999), SCoT de la Région Mulhousienne.

■ Définition des "établissements SIRENE"

Les établissements SIRENE comprennent des personnes privées (principalement les indépendants) et toutes les personnes morales de droit privé (SA, SARL...) et de droit public (collectivités, administrations), y compris les associations dans certains cas.

■ Une progression des établissements plus forte dans la couronne verte et urbaine

Entre 2007 et 2010, le nombre d'établissements SIRENE dans la Région Mulhousienne a augmenté de 19 %, passant de 14 604 à 17 399. Le nombre d'établissements a particulièrement augmenté dans la couronne verte et urbaine (+23 %, 6149 établissements), plus fortement que dans les villages (+20%, 2 866 établissements) et qu'à Mulhouse (+17%, 8 384 établissements).

Les communes dans lesquelles le nombre d'établissements ont le plus progressé (en pourcentage) sont : Dietwiller (+45%, 64 établissements), Niffer (+45%, 32 établissements), Eschentzwiller (+44%, 82 établissements), Staffelfelden (+42%, 126 établissements), Bruebach (+41%, 69 établissements).

■ Le renforcement des activités au sein des espaces urbanisés

Le SCoT souhaite renforcer la localisation des activités dans "les centres urbains à renforcer" et dans les "ZA à pérenniser". En 2010, plus de la moitié (52 %) étaient localisés dans les centres urbains et ZA à pérenniser inscrits au

SCoT. En effet, 32 % des établissements étaient situés dans les centres urbains à renforcer (cf. indicateur A) et 20 % dans les ZA à pérenniser (d'après la carte de synthèse du SCoT).

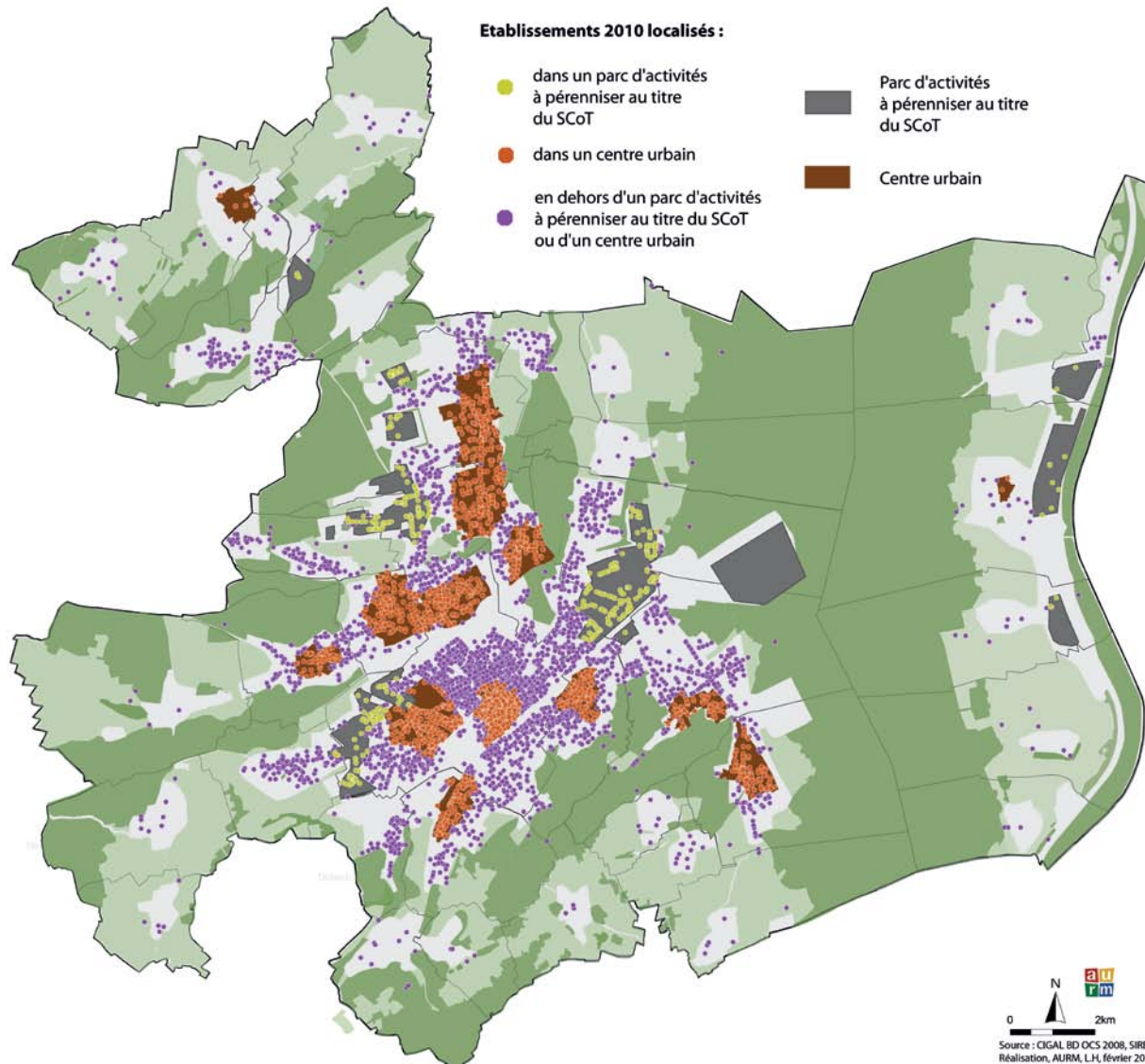
■ Le renforcement des activités à proximité des gares et stations

Entre 2007 et 2010, 26 % des locaux ont été construits à proximité des gares et stations (cf. indicateur B). A Mulhouse, la création d'un pôle tertiaire en centre-ville près de la gare TGV va dans le sens d'une plus grande mixité fonctionnelle souhaité par le SCoT. Le siège social de Wärtsilä y est implanté depuis décembre 2011. Pour accompagner le développement du pôle, la création d'un hôtel 3 étoiles est en projet ainsi qu'une salle de conférence.

■ Un ratio emplois/population active encore inférieur à l'objectif du SCoT

En 2008, on dénombrait dans la Région Mulhousienne 111 751 emplois pour 121 635 actifs, soit un ratio emplois/actifs de 0,92. Le ratio reste identique à celui de 1999. L'objectif d'un emploi par actif résident n'est donc pas atteint.

La localisation des établissements SIRENE en 2010



A retenir

- Les établissements ont progressé principalement dans les communes de la couronne verte et urbaine (+23 % entre 2007 et 2010).
- Plus de la moitié (52 %) des établissements sont situés dans les centres urbains à renforcer et les ZA à pérenniser.
- La localisation des activités près des gares et stations se renforce, notamment autour de la gare TGV.
- Le ratio emplois/actifs résidents reste stable et toujours inférieur à 1 (0,92).

■ Niveau d'accomplissement des objectifs du SCoT :

Q. LA VALORISATION TOURISTIQUE

UN MAINTIEN DES PRINCIPAUX SITES TOURISTIQUES

■ Objet de l'indicateur

Évaluer le développement de l'offre d'hébergement et de projets d'équipements touristiques.

■ Orientations et objectifs du SCoT

Résumé des orientations du DOG (p. 25)

3. Répondre aux besoins de développement urbain.

3.2 En développant l'offre pour l'accueil d'activités

3.2.4 Par la valorisation des atouts touristiques de la Région Mulhousienne

- Incitation dans les documents d'urbanisme à la création de nouveaux équipements hôteliers et d'hébergement touristique dans les centres urbains, espaces desservis par le TCSP et espaces proches des attracteurs touristiques [cf 3.2.4.1].

- Projets d'équipements touristiques diffus dans un cadre de qualité possibles sous conditions de respect des orientations du DOG [cf 3.2.4.2].

■ Sites concernés

Toutes les communes.

■ Composantes de l'indicateur et méthode

Approche réglementaire :

- Analyse de l'inscription des dispositions spécifiques dans les POS/PLU concernant le développement des activités touristiques.

Approche qualitative :

- Veille documentaire sur les nouveaux projets d'équipement touristique.

Approche quantitative :

- Fréquentation des sites touristiques.

■ Donnée de référence

Etat des projets en 2007.

■ Sources

Association Musées Alsace Agglomérations, documents d'urbanisme, veille documentaire.

■ Une fréquentation des équipements touristiques globalement maintenue

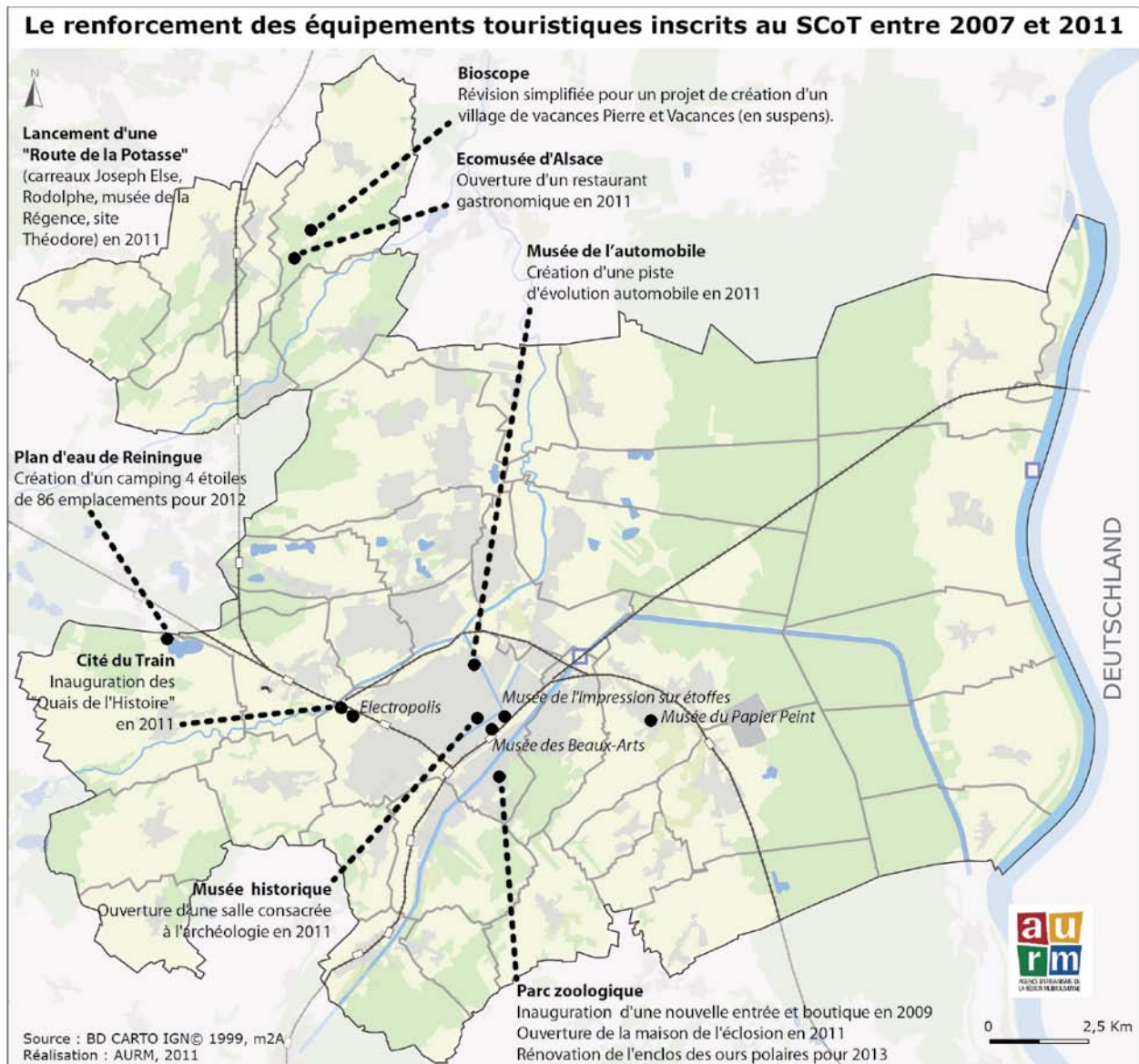
Les grands équipements touristiques de la Région Mulhousienne ont totalisé 893 345 visiteurs en 2009, soit une légère baisse par rapport à 2008 (897 860).

Parmi les "grands équipements de tourisme et/ou de loisirs à préserver et à renforcer" inscrits sur la carte thématique du DOG, trois sites accueillent plus de 100 000 visiteurs. En premier lieu, le parc zoologique de Mulhouse dont l'ouverture de la "Maison de l'Écllosion" a été accompagnée d'une hausse de la fréquentation. En effet, celui-ci conforte, avec 365 000 visiteurs en 2011, sa place de premier site touristique du Haut-Rhin, enregistrant une hausse depuis 2009. De même, la Cité de l'Automobile, où une piste extérieure a été réalisée en 2011, a reçu 223 484 visiteurs en 2010. Sa fréquentation est en progression de 5% par rapport à 2009.

Enfin, l'Ecomusée, dont la fréquentation s'érodait jusqu'en 2009, a accueilli 181 000 visiteurs en 2011, soit une hausse de 9 % par rapport à 2010.

■ Un avenir incertain pour le Bioscope

En 2011, le Bioscope, situé à Ungersheim et inscrit comme équipement de loisirs à renforcer sur la carte de synthèse du SCoT, a accueilli 95 000 visiteurs, soit trois fois moins que le seuil de rentabilité, fixé à 300 000 visiteurs. Le parc de loisirs s'inscrivait dans le cadre d'un projet initial visant à créer un grand pôle touristique regroupant le Bioscope, l'Ecomusée et un village de vacances.



A retenir

■ Les équipements touristiques inscrits au SCoT ont été maintenus. Si leur fréquentation a globalement stagné ces dernières années, le Parc Zoologique conforte cependant sa place de premier site touristique du Haut-Rhin pour lequel des projets de valorisation ont été réalisés et d'autres sont en cours.

■ En 2011, de nouveaux projets ont également vu le jour au musée de l'automobile, à l'Ecomusée d'Alsace, à la Cité du train et au musée historique.

■ Cependant, l'avenir du Bioscope, qui devait s'inscrire dans le cadre d'un grand pôle touristique, est incertain.

■ Niveau d'accomplissement des objectifs du SCoT : ■ ■ □

R. LES SURFACES COMMERCIALES

LA PERSISTANCE D'UN RYTHME ÉLEVÉ DE CRÉATION DE SURFACES DE VENTE

■ Objet de l'indicateur

Évaluer la création de surfaces commerciales en volume et leur localisation préférentielle dans les pôles définis.

■ Orientations et objectifs du SCoT

Résumé des orientations du PADD (p. 27-8)

3. Répondre aux besoins de développement urbain.

3.2 En développant l'offre pour l'accueil d'activités

3.2.4. Par un développement équilibré des différentes formes de commerce

- Favoriser le développement du commerce dans les principaux centres urbains et les commerces de proximité.
- Besoins estimés à 95 000 m² de surfaces de ventes entre 2006 et 2015, soit 6300 m² par an.
- Restreindre le nombre de pôles de grande distribution aux 4 existants et limiter leur extension : Mulhouse-Bourzwiler, Mulhouse-Dornach, Ile Napoléon, Kingsersheim-Wittenheim.

Orientations du DOG (p. 26)

- Répartition des surfaces commerciales par commune dans les 4 pôles pré-cités, soit 60 ha au plus au total. [cf 3.2.5.2]

- Impossibilité d'implanter une surface commerciale supérieure à 4000 m² en dehors des centres urbains à renforcer (cf 1.1) et des 4 pôles de grande distribution.

■ Composantes de l'indicateur et méthode

Analyse de l'évolution des surfaces de vente de plus de 300, 1000 et 4000 m².

■ Donnée de référence

Surfaces commerciales en décembre 2005.

■ Sources

Charte de développement commercial, Cabinet Pivadis, 2010, DDT 68 (CDAC) et données DGCCRF (> 300 m² jusqu'en juillet 2008 et > 1 000 m² jusqu'en décembre 2008).

■ Mise à jour

Depuis 2009, la DGCCRF ne fournit plus de données de surfaces commerciales. Le suivi de cet indicateur nécessitera donc un recensement des créations (et fermetures) commerciales par une veille croisant différentes sources : autorisations commerciales, permis de construire et mobilisation de personnes-ressources.

■ Une croissance des surfaces commerciales supérieure aux objectifs du PADD

- En l'espace des 30 premiers mois de la période concernée par les objectifs du SCoT (2006-2020), les surfaces de ventes de plus de 300 m² ont progressé de 6,7 %, soit 10 292 m²/an supplémentaires en moyenne.

- En comparaison, le PADD prévoit une hausse moyenne de 6300 m²/an, ce qui place le rythme observé bien au-delà des préconisations du SCoT.

- La forte progression de surfaces de vente s'accompagne d'une baisse des moyennes surfaces (entre 300 et 1000 m²) et d'une augmentation des plus grandes (plus de 1000 m²). Ces constats risquent de s'infléchir encore davantage, car les autorisations commerciales de la CDAC (concernant les créations de surfaces commerciales de plus de 1000 m² et extensions de commerces dont la surface de vente est supérieure à 1000 m²) s'élevaient à 65 092 m² entre 2008 et 2011, soit plus de 16 273 m² par an.

■ Des surfaces commerciales en périphérie

- En juillet 2008, la Région Mulhousienne comptabilisait 263 enseignes, dont la majeure partie était localisée

dans la couronne verte et urbaine. Bien que celle-ci ne compte que 39 % de la population, elle regroupe 65 % des surfaces de ventes de + de 300 m². Les plus fortes progressions du volume de surfaces de vente entre décembre 2005 et juillet 2008 se situent également dans cette couronne (cf. données en annexes).

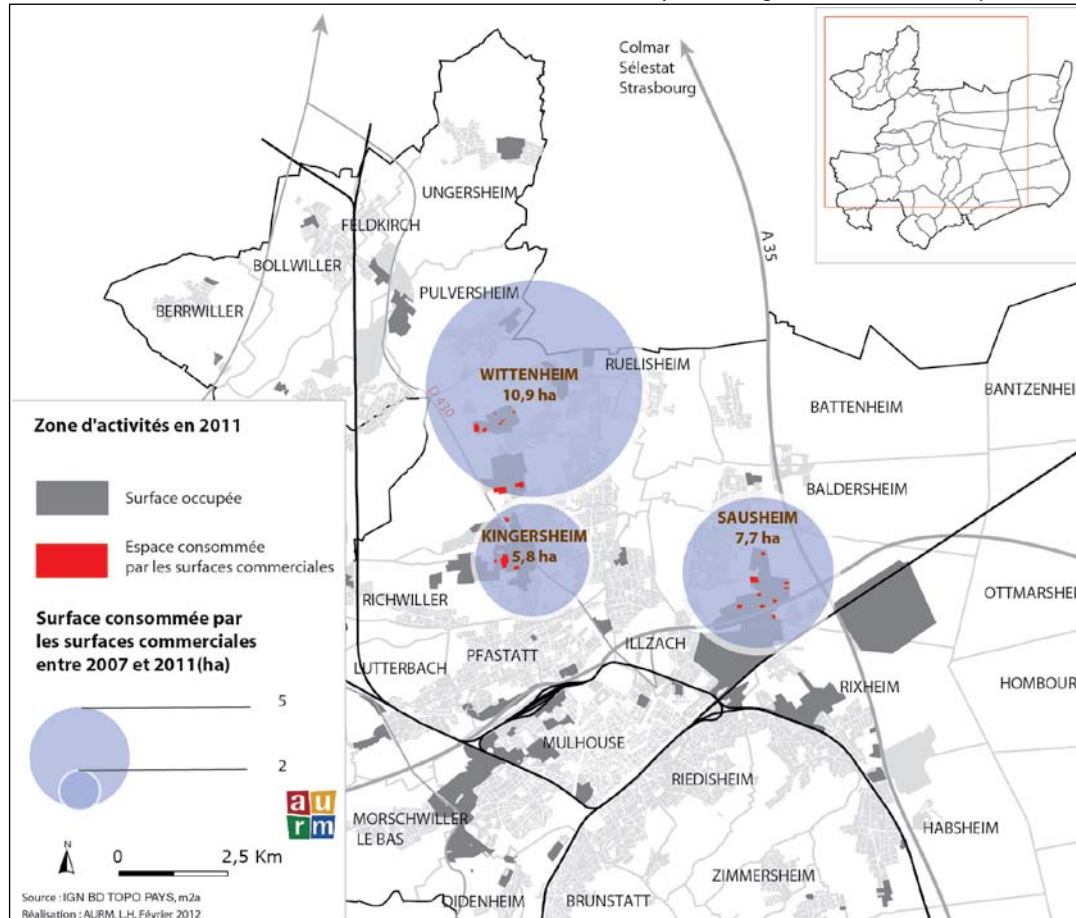
■ Pas de création de surface de ventes supérieure à 4000 m² hors pôles et centres urbains existants.

- Comme préconisé par le SCoT, aucune nouvelle enseigne de plus de 4000 m² n'a été créée en dehors des centres urbains et pôles de distribution entre 2006 et 2011. Citons cependant l'extension autorisée de 5457 m² de la Cité de l'Habitat à Lutterbach, portant le bâtiment à 11 253 m², qui comprend des activités à la fois commerciales et productives.

■ Des objectifs du DOG confortés dans la charte de développement commercial

- Malgré la forte hausse de surfaces commerciales, la charte de développement commercial de la Région Mulhousienne inscrit également des objectifs de limitation de la consommation foncière du commerce.

La consommation foncière à vocation commerciale dans les pôles de grande distribution (2007-2011)



Méthode :
Le point de départ de la mesure des extensions commerciales est la carte des surfaces urbanisées (Temps Zéro) en annexes 3 du DOG.
N.B. Les pôles de grande distribution comprennent également des activités productives.

■ Une forte progression de la consommation foncière dans les pôles de grande distribution

Le DOG indique des enveloppes foncières maximales d'extension pour chaque commune des quatre pôles de grande distribution : Mulhouse-Dornach (Mulhouse et Morschwiller-le-Bas), Mulhouse-Bourtzwil-

ler, Ile Napoléon (Illzach, Sausheim) et Kingersheim-Wittenheim. Entre 2007 et 2011, les zones commerciales de Mulhouse-Bourtzwiller, de Mulhouse-Dornach et d'illzach ne se sont pas étendues, tandis que les zones commerciales de Wittenheim, Kingersheim et Illzach ont, quant à elles, fortement progressé.

Les extensions commerciales de Wittenheim représentent 10,9 ha, soit plus d'un tiers de son enveloppe foncière prévue jusqu'en 2020 (28 ha). Celles de Kingersheim s'élèvent à 5,8 ha, soit 45 % de l'enveloppe (13 ha). Enfin, avec 7,7 ha, Sausheim a déjà consommé 70 % de son enveloppe (11 ha).

A retenir

- La préconisation du PADD visant une progression mesurée des surfaces de vente n'a pas pour l'instant pu être traduite dans la mise en œuvre du SCoT.
- Entre décembre 2005 et juillet 2008, les surfaces de vente ont augmenté de 10 292 m² en moyenne par an, un chiffre supérieur au rythme prévu par le SCoT de 6300 m²/an.
- Depuis 2009, la création de surfaces de vente se poursuit à un niveau élevé, comme l'atteste les autorisations accordées en CDAC entre 2008 et 2011, à la hauteur de 16 000 m² en moyenne par an.

■ Niveau d'accomplissement des objectifs du SCoT :

Préconisations

- Le manque de données en matière de surfaces commerciales rend difficile le suivi des objectifs. Ainsi, lors de la révision du SCoT, une réflexion sur la forme et la rédaction des objectifs, notamment chiffrés, devra être menée afin que le suivi de la mise en œuvre des objectifs soit facilité.
- En d'autres termes, la réflexion sur la méthode d'évaluation des objectifs du SCoT devra être concomitante avec la rédaction du document.

S. LA RÉALISATION DE GRANDS ÉQUIPEMENTS

UN RENFORCEMENT PROGRESSIF DES ÉQUIPEMENTS HOSPITALIERS, UNIVERSITAIRES, SPORTIFS ET DE LOISIRS

■ Objet de l'indicateur

Suivre la réalisation des équipements programmés et non programmés et leur localisation.

■ Orientations et objectifs du SCoT

Résumé des orientations du DOG (p. 27-8)

3. Répondre aux besoins de développement urbain.

3.3 En accueillant les grands équipements

3.3.1 Par la définition de sites préférentiels d'accueil

- Privilégier les implantations dans les sites où l'accessibilité est optimale.

3.3.2 Par le renforcement des pôles hospitaliers

- Renforcer le pôle du Moenchsberg par l'accueil de nouveaux équipements.

3.3.3 Par le renforcement des pôles existants d'équipements liés à l'enseignement supérieur et à la recherche

- Localiser les équipements de manière préférentielle sur le campus de l'IIIberg et le quartier de la Fonderie.

3.3.4 Equipements sportifs et de loisirs

- Renforcer et pérenniser le pôle de l'III.

■ Sites concernés

Les principaux centres urbains.

■ Composantes de l'indicateur et méthode

- Suivi de la construction des grands équipements programmés.
- Suivi de la construction d'équipements non programmés.

■ Donnée de référence

État du territoire en 2007.

■ Sources

Veille documentaire sur les projets.

■ Le renforcement des pôles hospitaliers

Les deux pôles hospitaliers sont chacun l'objet d'extensions. La 3ème tranche de l'extension de l'hôpital du Hasenrain (2) est prévue pour 2012-2015. De plus, le transfert de la maternité du Hasenrain sur le site du Moenschberg (1) a nécessité une modification du POS de Brunstatt en novembre 2011. La création d'un pôle Mère-Enfant au Moenschberg est en effet prévue pour 2012.

■ Renforcement des sites universitaires

Le site de l'IIIberg (1) se renforce. En octobre 2011, dans le cadre de la réhabilitation de l'École de Chimie, la première tranche de l'Institut de recherche a été inaugurée. Il réunit des chercheurs du pôle chimie, physique, matériaux et environnement. De plus, une nouvelle bibliothèque universitaire est prévue sur le campus de l'IIIberg pour 2014.

■ Equipements sportifs et de loisirs programmés

Un projet de d'hébergement dans le château d'Hombourg est en réflexion (11). A Wittenheim, une extension du Village Oxlane (2) est prévue pour 2013 avec 8260 m² de surfaces commerciales supplémentaires ainsi qu'un agrandissement

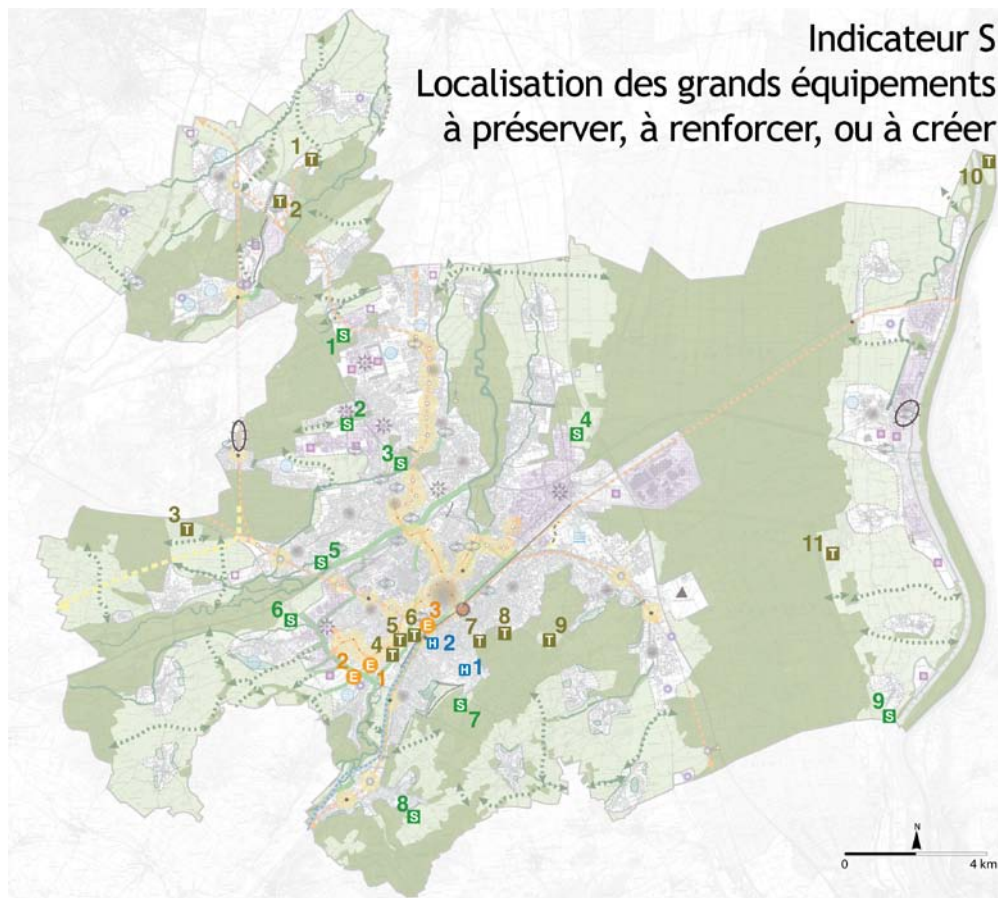
de la galerie des sports intérieure, un projet de golf compact et un centre équestre. A Wittenheim également, un projet de centre nautique (1) de proximité a été acté en décembre 2010. De même, le projet de plaine sportive au Frohenmatten (5) à Lutterbach a été acté en 2011. A Flaxlanden, une salle polyvalente à dominante sportive a ouvert en 2011 (8).

■ Equipements sportifs et de loisirs non inscrits au SCoT

La validation de l'esquisse du futur centre sportif de Pulversheim a été proposée en 2011. A Mulhouse, l'aménagement de la plaine sportive et de loisirs de Bourzwiler est réalisée A Ottmarsheim, un appel d'offres a été lancé en septembre 2011 pour la construction d'un centre nautique communautaire avec trois bassins dont l'ouverture est annoncée pour 2013. A Kingersheim, un parc de loisirs ("Les Gravières") comprenant une aire de sports d'une superficie de 6 ha est prévue pour 2013. A Niffer, une base d'aviron, avec gîtes, actée en 2011, devrait voir le jour.

■ Autre projet

A Lutterbach, la construction d'une prison de 724 cellules a été actée en 2011.



■ Pôle hospitalier

■ Site d'accueil d'équipements d'enseignements supérieur et de recherche

■ Grands équipements de tourisme et/ou de loisirs existants à préserver et à renforcer

■ Site d'équipements sportifs et/ou de loisir à créer

Les équipements touristiques précédés par un astérisque sont traités dans l'indicateur Q sur la valorisation touristique.

Pôles hospitaliers :

1. Pôle de soins du Moenschberg (Mulhouse-Brunstatt) à renforcer
2. le site du Hasenrein à pérenniser

Renforcement des sites d'accueil d'équipements d'enseignements supérieur et de recherche :

1. Pôle de l'Illberg
2. Parc des Collines
3. Le quartier de la Fonderie

Grands équipements de tourisme et/ou de loisirs existants à préserver et à renforcer :

- *1. Bioscope
- *2. Ecomusée d'Alsace
- *3. Plan d'eau de Reiningue
- 4, 5 et 6. Plaine de l'III (Piscine, patinoire, Palais des sports)
- *7. Parc Zoologique
- 8. Site du Waldeck à Riedisheim (centre équestre, stade)
- 9. Circuit automobile à Rixheim
- 10. Golf de Chalampé
- 11. Golf de Hombourg

Site d'équipements sportifs et/ou de loisirs à créer :

1. Piscine à Wittenheim
2. Espace Décathlon (Nord Kaligone)
3. Site de la carrière Obere-Zelg à Kingersheim
4. Gravière à Sausheim
5. Site Frohenmatten à Lutterbach
6. Site Rosengarten à Morschwiller-le-Bas
7. Ferme Zuckerberg, jardins familiaux à Mulhouse/Riedisheim
8. Plaine sportive, Flaxlanden
9. Niffer, port de plaisance

A retenir

■ Dans l'ensemble, l'offre d'équipement du territoire s'est renforcée. Il est sur le point d'accueillir plusieurs équipements de grande envergure.

■ En particulier, les deux pôles hospitaliers inscrits au SCoT sont l'objet de projets d'extensions.

■ Le pôle universitaire de l'Illberg est renforcé par de nouveaux équipements.

■ Une partie des équipements sportifs, de loisirs et de tourisme prévus sont d'ores et déjà programmés, ainsi que d'autres équipements non inscrits au SCoT.

■ Niveau d'accomplissement des objectifs du SCoT : ■ ■ □

U. LA QUALITÉ DES OPÉRATIONS D'URBANISME

DES OPÉRATIONS DE QUALITÉ DÉJÀ RÉALISÉES ET À VENIR

■ Objet de l'indicateur

Évaluer le respect des densités minimales de logements et la qualité environnementale des nouveaux quartiers.

■ Orientations et objectifs du SCoT

Résumé des orientations du DOG (p. 34)

3. Répondre aux besoins de développement urbain

3.4 En assurant une gestion économe de l'espace

3.4.3 Renforcer la densité des extensions à vocation dominante d'habitat

Densités minimales affectées aux logements (hors équipements publics, services et activités économiques) :

- Proximité d'une station de TCSP dans les communes de la couronne verte et urbaine : 35 logements/ha ;
- Proximité d'une station de TCSP dans les communes hors couronne verte et urbaine : 25 logements/ha ;
- Sites d'extension de 200 logements ou plus (hors cas précédents) : 25 logements/ha ;
- Sites à enjeux paysagers (cf carte de synthèse) : 12 logements/ha ;
- Autres sites : pas de densité minimale.

■ Sites concernés

Toutes les communes.

■ Composantes de l'indicateur et méthode

Approche réglementaire :

Analyse de l'inscription des dispositions spécifiques relatives à la densité dans les POS et PLU.

Approche qualitative :

Suivi qualitatif (composition urbaine, mixité, énergie, densité...) des nouvelles opérations importantes à dominante habitat (plus de 3 ha).

■ Donnée de référence

Etat du territoire en 2007.

■ Sources

Documents d'urbanisme et veille documentaire sur les projets urbains.

■ Le PLH de m2A propose des moyens d'action pour l'innovation architecturale et urbaine

Afin de mieux prendre en compte la qualité des opérations d'urbanisme, le PLH de m2A propose un travail (action n°1) en commission élargie sur "l'organisation de l'espace à travers la question de l'habitat afin de proposer des formes innovantes". En outre, l'action n°11 propose de valoriser l'appel à projet du MEDDTL sur les éco-quartiers et d'inciter à la création d'opérations innovantes par le biais d'un appel à concours "promoteurs architecte".

■ Des opérations d'urbanisme durable

Parmi les nombreux projets de la Région Mulhousienne, nous retiendrons 14 opérations exemplaires et d'envergure, réalisées ou en projet.

■ Des opérations exemplaires déjà réalisées

Depuis 2007, trois opérations exemplaires ont été déjà réalisées (cf. carte).

- En particulier, l'éco-quartier Wolf-Wagner, à Mulhouse, a été cité au palmarès national Eco-Quartiers 2011. Il concerne au total 531 logements (réhabilités ou neufs). 22 petites unités denses ont été construites et 168 logements HQE

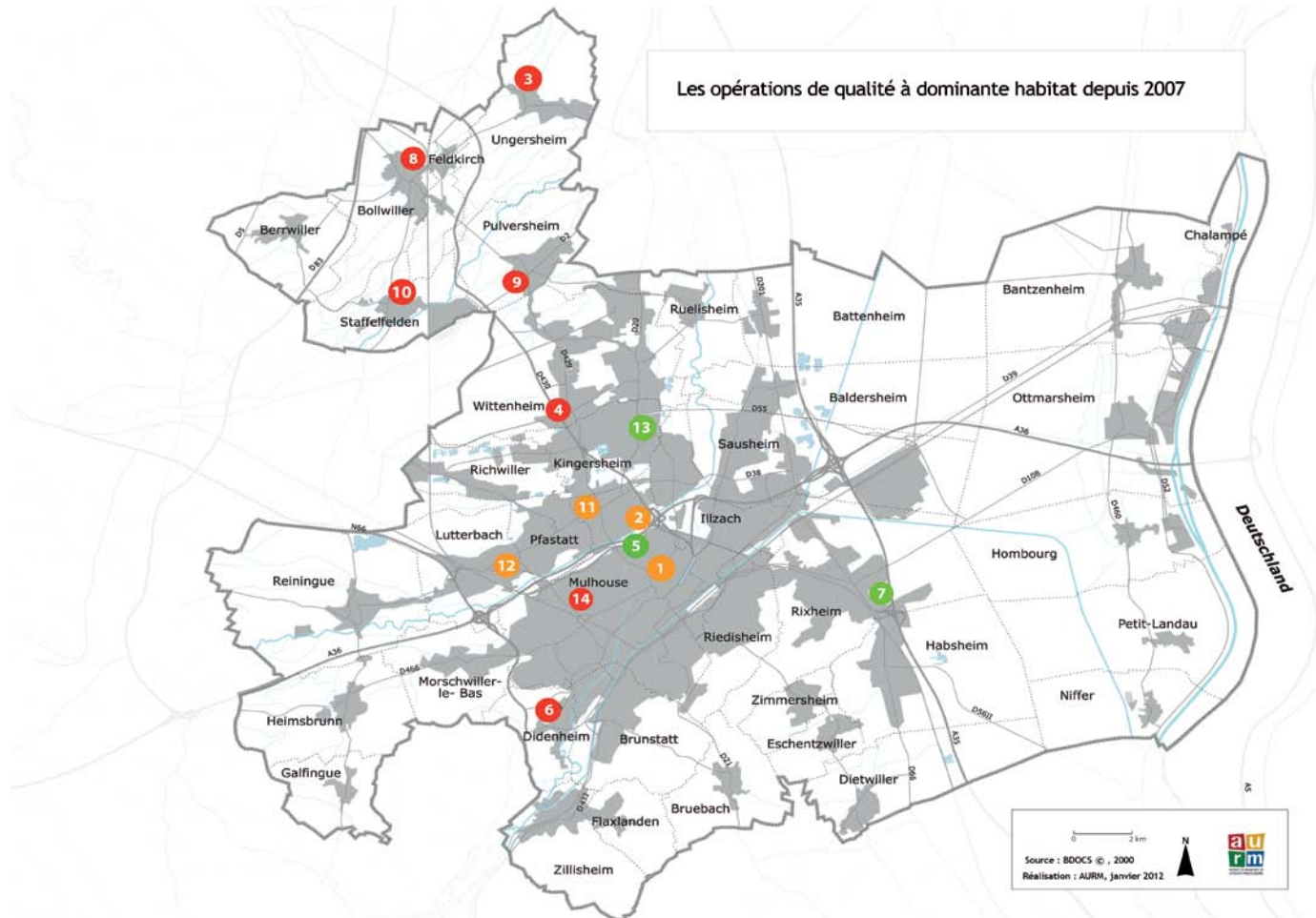
ont vu le jour. Les innovations ont porté sur les économies d'énergie et sur le partage de l'espace public.

■ Des opérations en cours

- Le renouvellement du quartier Vauhan-Neppert, à Mulhouse, s'étend de la Caserne Lefebvre à l'avenue de Colmar. Sur 4 ha, elle intégrera dans une coulée verte la construction de 500 logements et la réhabilitation de 500 autres.
- A Bourtzwiller, l'écoquartier "les Berges de la Doller" assure une mixité sociale et une mixité de logements. Les constructions sont en THPE et l'accent est mis sur la densité, en déclinant une large typologie de logements : maisons jumelées, maisons avec patios, habitat intermédiaire.

■ 8 opérations en projet

- Parmi les opérations en projet, citons le programme Cap Cornely, sur le site Bel-Air à Mulhouse, qui comprend 220 logements.
- A Didenheim, la rénovation du quartier Nord se place dans un travail en partenariat avec l'ADEME et l'ALME.
- Un éco-hameau coopératif est en projet à Ungersheim. Il est prévu d'être construit en auto-promotion et en intégrant des logements sociaux.



X	Projet réalisé	1	Projet Vauban-Neppert	5	Ecoquartier Wolf-Wagner	9	Entrée de ville, Pulversheim	13	Kingsheim, les Demeuriales
X	Projet en cours de réalisation	2	Berges de la Doller	6	Didenheim, quartier Nord	10	Staffelfelden, quartier innovant	14	Mulhouse, DMC
X	Projet en cours d'étude	3	Eco-hameau d'Ungersheim	7	ZAC Rinderacker, Rixheim	11	Bel Air, Mulhouse		
		4	Projet Sodico, Wittenheim	8	Bollwiller, secteur Melkery	12	L'Orangerie, Lutterbach		

Recensement des projets non exhaustif réalisé à titre d'illustration.

A retenir

- De nombreux projets d'urbanisme durable de qualité, fondés notamment sur une recherche de la densité ont vu le jour ou sont en projet.
- L'éco-quartier Wolf-Wagner, en particulier, a été primé pour son exemplarité.
- Ces quartiers ont permis d'assurer un renouvellement urbain durable, de résorber des friches ou dents creuses en milieu urbain.

■ Niveau d'accomplissement des objectifs du SCoT : ■ ■ □

Préconisations

- Il s'agit de veiller à ce que les règlements des PLU puissent permettre une densité supérieure à celles inscrites dans le SCoT.
- Le règlement doit également permettre de développer les énergies renouvelables.

V. LES PÔLES INTERMODAUX

UN RENFORCEMENT GÉNÉRALISÉ DE L'INTERMODALITÉ DANS LES PÔLES D'ÉCHANGES

■ Objet de l'indicateur

Évaluer la réalisation et le renforcement des pôles intermodaux autour des gares ferroviaires et de tramway.

■ Orientations et objectifs du SCoT

Résumé des orientations du DOG (p. 36)

4. Diversifier l'offre de transport
4.1 En favorisant l'intermodalité

4.1.1 Les pôles d'échanges principaux
- Assurer les possibilités de transfert entre le plus grand nombre de modes dans les principales gares.

4.1.2 Les autres pôles d'échanges
- Optimisation de l'intermodalité dans les pôles d'échanges tram-bus-vélos ;
- Pérennisation des parkings-relais "Université" et "Nouveau bassin" ;
- Parkings de rabattement à créer : Musées (Mulhouse), Lutterbach-Eichweg, branche nord du tramway ;
- Renforcement de la vocation de rabattement vers les gares périurbaines de Bantzenheim, Habsheim, Zillisheim ;
- Possibilité de création d'une gare à Chalampé ;
- Prévoir la possible création d'une gare de rabattement entre Habsheim et Sierentz.

■ Sites concernés

Les stations de tramway, les gares et les parkings-relais (voir carte).

■ Composantes de l'indicateur et méthode

Approche réglementaire :

Analyse de l'inscription des dispositions spécifiques relatives aux pôles intermodaux dans les POS et PLU.

Approche qualitative :

Suivi des actions de renforcement.

■ Donnée de référence

Etat du territoire en 2007.

■ Sources

Documents d'urbanisme et veille documentaire sur les projets.

■ Mise à jour

Veille continue.

■ Des actions fortes en faveur de l'intermodalité dans les pôles d'échanges principaux

Quatre des cinq pôles d'échanges principaux ont été renforcés entre 2007 et 2011 : la gare centrale de Mulhouse ainsi que les gares de Bollwiller, Lutterbach et Dornach.

Tout d'abord, la gare centrale de Mulhouse (1), après l'achèvement d'un pôle d'échanges intermodal en 2009, a vu son offre intermodale se compléter en décembre 2011 avec l'arrivée du TGV Rhin-Rhône et l'ouverture d'un parking en ouvrage de 450 places.

D'importants travaux d'aménagement de la gare de Bollwiller (2) ont été réalisés en 2010. 154 places de parking supplémentaires, 44 places de stationnement vélos, un arrêt d'autobus, un dépose minute, une piste cyclable et un parvis ont été aménagés.

Enfin, la mise en service du tram-train, en décembre 2010 a été accompagnée de l'aménagement des gares de Dornach (3) et Lutterbach (4). Des places de stationnement voitures (respectivement 32 et 69 places) et vélos (respectivement 56 et 54 places) ont été créées, et dans chacune d'elle, des dépose minute, des arrêts d'autobus (et un arrêt d'autocar à Lutterbach).

■ Une meilleure intermodalité dans les pôles d'échanges spécialisés

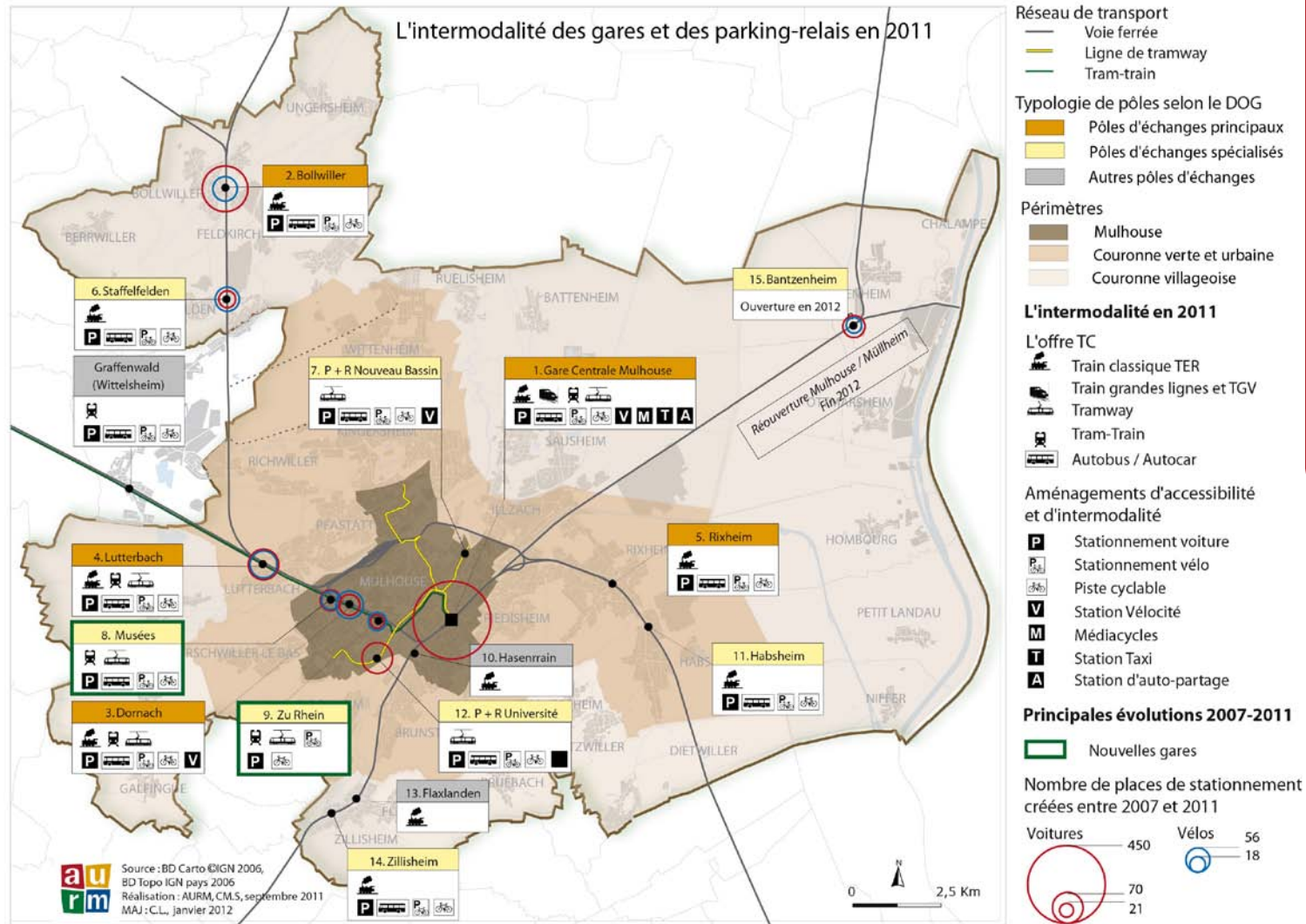
A Staffelfelden (6), l'aménagement de la gare, fin 2009, a permis la création de 21 places de stationnement, 43 places vélos, d'un arrêt d'autobus et d'autocars, d'un dépose minute et d'une piste cyclable.

En 2010, à Mulhouse, les stations de tram-train Musées (8) et Zu Rhein (9) ont connu des aménagements similaires à ceux des gares de Dornach et Lutterbach : respectivement 32 et 14 places de stationnement voitures créées et 24 places vélos dans chacune des deux stations. A la station Musées, une piste cyclable, un cheminement piéton et un dépose minute ont été aménagés.

Le parking-relais Université (12) a été agrandi, passant de 170 à 240 places. A Zillisheim (14), le programme d'aménagement des gares (PAG) antérieur a été poursuivi.

La gare de Bantzenheim (15), qui devrait ouvrir en décembre 2012 est en cours d'aménagement. Il prévoit la création de 36 places de stationnements véhicules, 18 pour les vélos, d'un dépose minute et d'un arrêt de bus.

Notons néanmoins que les gares de Richwiller et de Brunstatt ont été fermées le 11 décembre 2011.



A retenir

- Les pôles d'échanges principaux et spécialisés se sont significativement renforcés entre 2007 et 2011.
- En particulier, la mise en service du tram-train Mulhouse-Kruth, puis du TGV Rhin-Rhône ont été accompagnés de travaux d'aménagement des gares et des stations ainsi que d'un agrandissement du parking-relais Université.
- Les autres gares ne sont cependant pas en reste, notamment sur la ligne Mulhouse-Bollwiller (Bollwiller, Staffelfelden).
- Les actions de renforcement prévues au SCoT sont dans leur majeure partie déjà réalisés.

Niveau d'accomplissement des objectifs du SCoT : ■ ■ ■

Préconisations

- Le SCoT prévoit la création de trois gares qui restent à ce jour non programmées, pour lesquelles le SCoT devra revoir ses orientations.
- Il s'agit du projet de gare de rabattement entre Habsheim et Sierentz, situé à proximité du point de connexion entre le futur barreau sud et l'A35. Ce projet n'est pas d'actualité, car le barreau sud n'est pas à l'étude.
- Par ailleurs, les projets de gare de l'Île Napoléon et de Chalampé sont abandonnés, ce dernier en raison des contraintes liées à un PPRT.

W. LA CRÉATION D'INFRASTRUCTURES DE TCSP

DES PROJETS DE TRAMWAY REPENSES ET UNE DEMARCHE D'OUVERTURE DE LIGNES DE TRAIN QUI SE POURSUIT

■ Objet de l'indicateur

Evaluer la création d'infrastructures de TCSP et leur inscription dans les documents d'urbanisme communaux (POS, PLU) et sectoriels (PDU).

■ Orientations et objectifs du SCoT

Résumé des orientations du DOG (p. 37-8)

- 4. Diversifier l'offre de transport
- 4.2 En poursuivant dans la durée le développement du réseau de transports en commun
- 4.2.1 Développement du réseau de transport en commun en site propre
- Possibilités d'extension des lignes de tramway existantes (voir carte n°4) ;
- Renforcement de la desserte TER des gares périurbaines (cf 4.2.1.1) ;
- Mise en service de lignes de tram-train connectées au réseau urbain de tramway pour permettre l'ouverture de nouvelles gares (cf 4.2.1.1) ;
- Prise en compte des projets dans les PLU (cf 4.2.1.3 et 4.2.1.4) ;
- Création de nouvelles gares de tram-train et de pôles d'échanges (cf 4.2.1.5).

■ Sites concernés

Les lignes de TCSP (tramway et de train).

■ Composantes de l'indicateur et méthode

Approche réglementaire :

Analyse de l'inscription des dispositions spécifiques relatives aux TCSP dans les POS, PLU et le PDU.

Approche qualitative :

Suivi des projets concernant les TCSP.

■ Donnée de référence

Etat du territoire en 2007.

■ Sources

Documents d'urbanisme et veille documentaire sur les projets.

■ La ligne 2 du tram prolongée vers Bourtzwiller

Le réseau de tramway déclaré d'utilité publique en 2002 et 2004 comprend, outre le tram-train Mulhouse/Thann/Kruth, deux lignes de tramway urbain : Gare centrale/Wittenheim (ligne 1) et Coteaux/Ilzsch-Modenheim (ligne 2). Pour rappel, la première phase a été mise en service en 2006 : la ligne 1 de la Gare Centrale à la Place du Rattachement, la ligne 2 des Coteaux au Nouveau Bassin. La deuxième phase, inscrite au SCoT, a été mise en service en juillet 2009. Elle prolonge la ligne 1 avec trois nouveaux arrêts jusque Bourtzwiller (station Chataignier).

■ Un projet de "bus express" pour les extensions des lignes 1 et 2 du tramway

Un partenariat public-privé lancé par m2A en 2006 dans le cadre de la réalisation des extensions des lignes 1 et 2 a abouti à une remise des offres des candidats en 2010, mais m2A a choisi de reporter la réalisation des extensions et d'étudier dans cette attente les solutions alternatives. Ainsi, une réflexion est en cours pour mettre en place un système de "bus express". En particulier, une étude est en cours sur le tronçon Kingersheim/Wittenheim, qui correspondrait au tracé de la ligne 19 du bus.

■ Le tram-train Mulhouse-Thann en service

La première phase du tram-train, de Mulhouse à Thann a été ouverte en décembre 2010. Elle a permis la création de deux nouveaux arrêts à Mulhouse : Zu-Rhein et Musées. La DUP de 2004 prévoit à terme son prolongement jusqu'à Kruth.

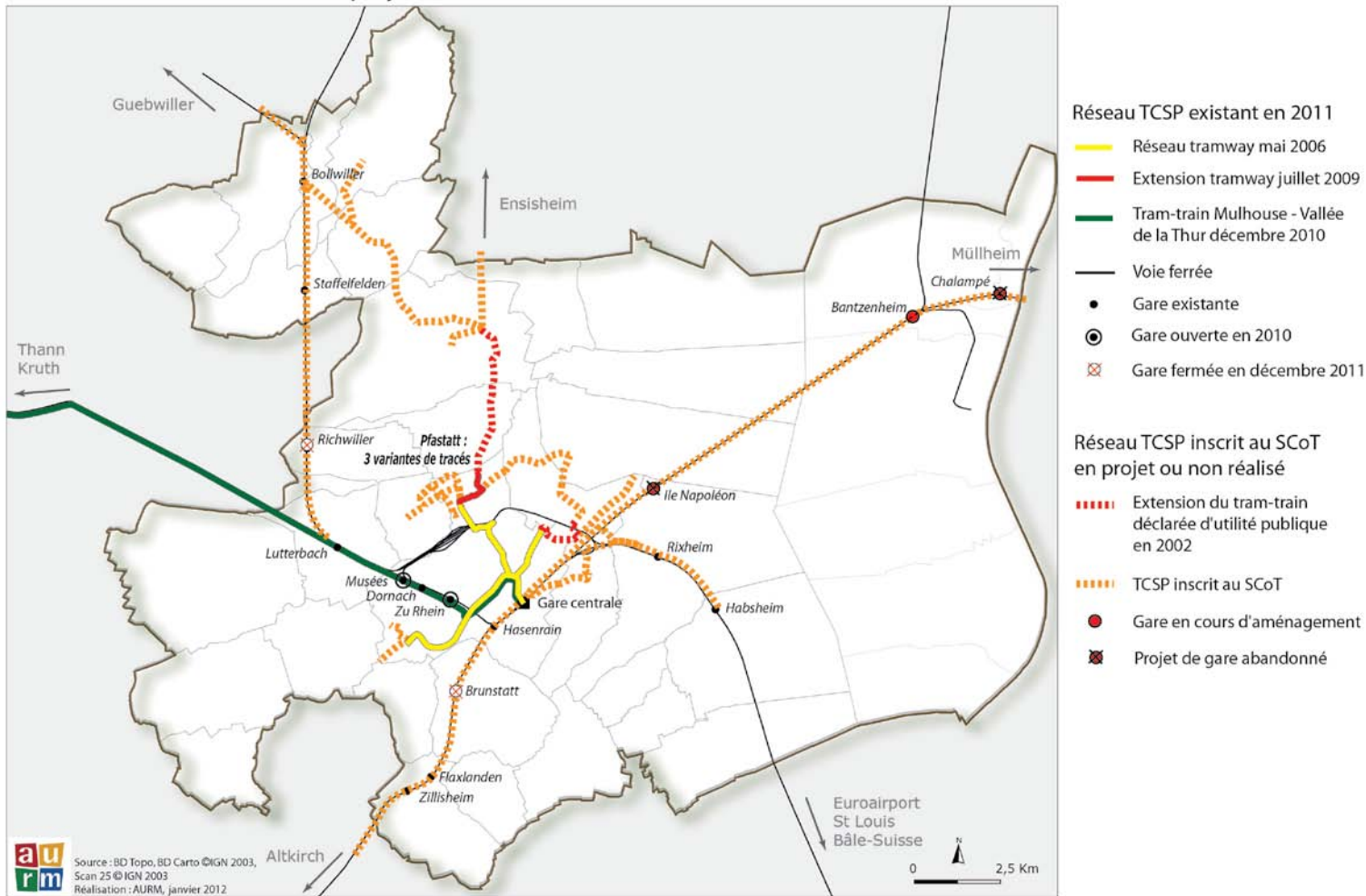
■ Ouverture de la gare de Bantzenheim en 2012

La réactivation de la ligne Mulhouse/Müllheim pour le trafic voyageurs est prévue pour décembre 2012. La gare de Bantzenheim est en cours d'aménagement. Le projet de gare de l'Île Napoléon, inscrite au SCoT, est abandonnée, tout comme celle de Chalampe, rendue impossible par le PPRT.

■ Des lignes de train en réflexion

Une étude sur la valorisation de l'ancien réseau ferroviaire des MDPa a été réalisé par Egis Rail et pilotée par m2A. Cette dernière est propriétaire des infrastructures ferroviaires, rachetées début 2009 par la CAMSA. Quant au projet de ligne Bollwiller/Guebwiller, dont les études sont pilotées par la Région, un scénario TER est privilégié, avec une correspondance en gare de Bollwiller.

Le réseau de TCSP réalisé et en projet en 2011



A retenir

■ Parmi les projets de prolongements des lignes de tramway inscrits au SCoT, seule l'extension de la ligne 2 jusqu'à Bortzwiller a été réalisée.

■ Les prochaines extensions font l'objet d'une réflexion au sujet d'alternatives possibles, notamment un "bus express".

■ Les projets de nouvelle desserte ferroviaire sont en marche. Le tram-train Mulhouse/Thann a été mis en service fin 2010, tandis que la ligne Mulhouse/Müllheim est prévue pour fin 2012, avec l'ouverture d'une gare à Bantzenheim.

■ Niveau d'accomplissement des objectifs du SCoT : ■ ■ □

X. LA PRISE EN COMPTE DES DÉPLACEMENTS CYCLABLES

UNE PROGRAMMATION AMBITIEUSE D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES DANS LE TERRITOIRE

■ Objet de l'indicateur

Évaluer la réalisation d'infrastructures mettant en œuvre le schéma cyclable.

■ Orientations et objectifs du SCoT

Résumé des orientations du DOG (p. 39)

4. Diversifier l'offre de transport

4.3 En développant les modes doux

- Prise en compte du schéma des itinéraires cyclables (cf 4.3.2 et carte n°5) ;
- Desserte en priorité des grands équipements, des collèges et des écoles, des centres urbains, pôles d'emplois, gares et stations (cf 4.3.3) ;
- Création de liaisons cyclables entre l'ensemble des communes de la Région Mulhousienne (cf 4.3.3) ;
- Prévoir dans les documents d'urbanisme des possibilités de garage pour les vélos, autant pour les constructions à usage d'habitation que pour les locaux d'activités (cf 4.3.4).

■ Sites concernés

Toutes les communes.

■ Composantes de l'indicateur et méthode

Approche réglementaire :

Analyse de l'inscription des dispositions spécifiques relatives aux aménagements cyclables dans les POS, PLU et le PDU.

Approche qualitative :

Suivi de la mise en œuvre des itinéraires cyclables.

■ Donnée de référence

État du territoire en 2007.

■ Sources

Documents d'urbanisme et veille documentaire sur les projets.

■ Un schéma directeur cyclable pour m2A

Le SCoT préconise la réalisation d'un réseau d'itinéraires cyclables.

Le schéma s'appuie sur les principes de la cartographie du DOG, en réalisant des adaptations de tracés à la marge et sans faire de distinction entre déplacements de loisirs et quotidiens.

Ainsi, un schéma directeur cyclable de m2A a été réalisé en 2011 ; il reprend la logique du précédent schéma de la CAMSA de 2005. Le réseau, comprenant les tronçons déjà réalisés et ceux en projet, doit permettre de relier toutes les communes de m2A.

Son maillage est hiérarchisé selon deux niveaux d'axes : d'une part des axes structurants, qui relient les principaux pôles générateurs de déplacements (établissements scolaires, gares, équipements sportifs, centres culturels, zones d'activités et principales zones d'habitat) et d'autre part des axes de proximité, permettant un maillage plus fin. Près de 380 km d'itinéraires structurants sont inscrits dans le schéma directeur cyclable de m2A. Les itinéraires de proximité cumulent environ 200 km. En 2011, 46 % des itinéraires structurants sont déjà aménagés.

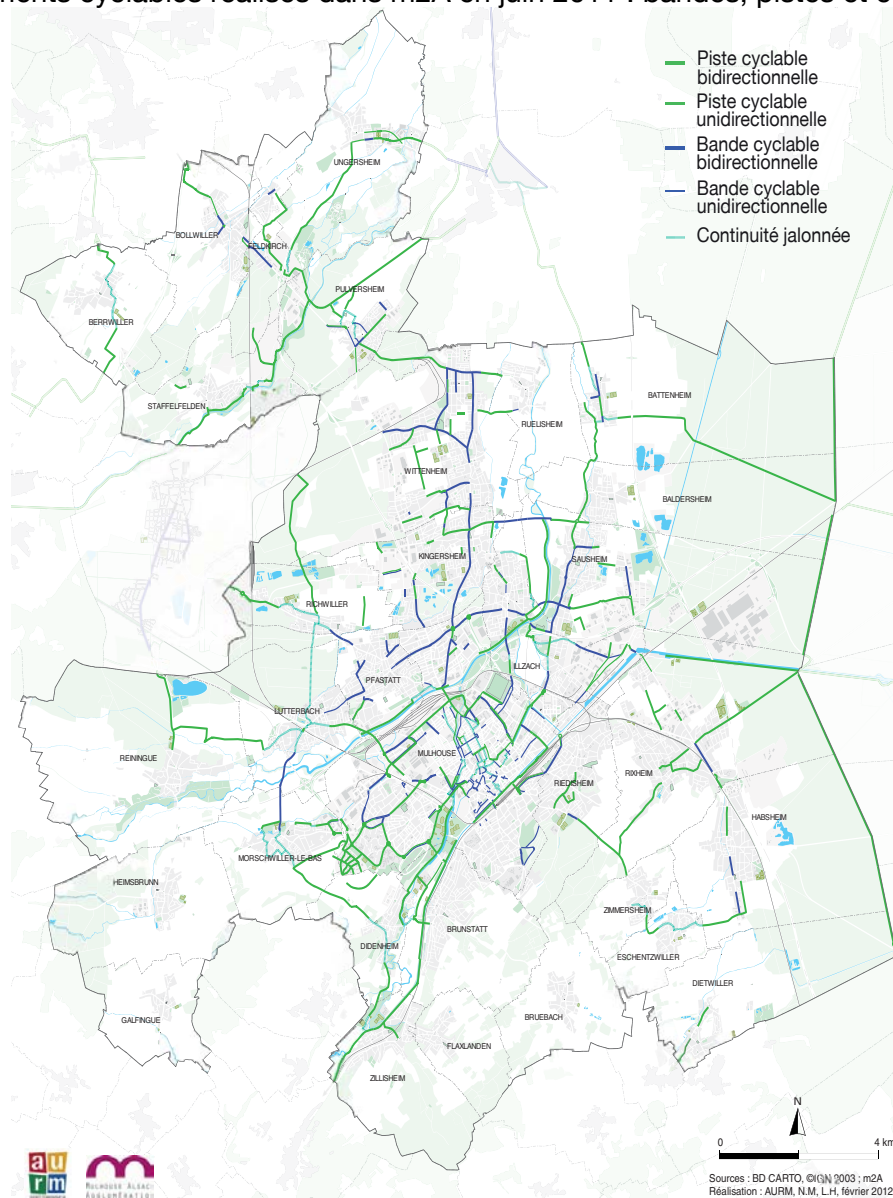
■ Un projet de grande envergure dans la bande rhénane

Dans la CCPFRS, une piste cyclable de desserte de la zone industrielle sera aménagée entre 2012 et 2013. Elle mesurera 7.8 km et longera la RD 52 de Chalampé jusqu'au giratoire de l'entrée d'Hombourg.

■ Une prise en compte des déplacements cyclables dans les documents sectoriels

Le Plan de déplacements urbains (PDU) et le Plan Climat de m2A proposent des actions en faveur des modes doux qui viennent rendre opérationnelles les orientations du SCoT : développer le stationnement sécurisé des vélos, adapter la signalisation à la cohabitation vélos-piétons. La Ville de Mulhouse, quant à elle, a mis en place un "plan d'actions 2010-2015" pour la "ville cyclable".

Les aménagements cyclables réalisés dans m2A en juin 2011 : bandes, pistes et continuités jalonnées



Source : Extrait du schéma directeur cyclable, rapport d'étude, AURM, 2011.

A retenir

■ Le schéma directeur cyclable de m2A répond à l'objectif du SCoT visant à promouvoir "un réseau d'itinéraires cyclables" assurant "une vocation de déplacements urbains quotidiens autant que de loisirs", celui-ci permettra la desserte cyclable des "pôles générateurs de déplacements".

■ En 2011, 46 % des itinéraires structurants inscrits au schéma sont déjà aménagés.

■ Dans cette même optique de faciliter les déplacements quotidiens à vélo, la CCPFRS a également programmé la réalisation d'une piste cyclable desservant de la zone industrielle.

■ Niveau d'accomplissement des objectifs du SCoT :



Préconisations

■ Il convient de prendre davantage en compte la place des modes doux dans les projets d'aménagements urbains.

■ D'autre part, les communes pourront s'appuyer sur le guide "SCoT Mode d'emploi" intitulé *Comment favoriser la marche à pied et le vélo dans votre commune ?* expliquant notamment comment les modes doux peuvent être pris en compte dans le P.L.U. et les opérations d'aménagement.

Y. LA CRÉATION D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

LA MAJORITÉ DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES SERONT RÉALISÉS D'ICI 2014

■ Objet de l'indicateur

Evaluer l'avancée de la réalisation des infrastructures routières projetées.

■ Orientations et objectifs du SCoT

Résumé des orientations du DOG (p. 40)

4. Diversifier l'offre de transport
4.4 En complétant le maillage de voiries

Objectifs (cf 4.4.1) :

- Améliorer la desserte voitures du pôle d'échanges intermodal de la gare TGV ;
- Assurer la desserte externe du parc des expositions ;
- Desservir les parties nord et sud de la Région Mulhousienne situées hors du rayon de desserte des transports en commun.

Voir le détail des projets sur la carte thématique n°6.

- Les PLU préservent la réalisation de ces infrastructures (cf 4.4.2).

■ Sites concernés

Voir carte.

■ Composantes de l'indicateur et méthode

Approche réglementaire :

Analyse de l'inscription des dispositions spécifiques relatives aux infrastructures routières dans les POS, PLU.

Approche qualitative :

Suivi de la réalisation des infrastructures routières.

■ Donnée de référence

Etat du territoire en 2007.

■ Sources

Documents d'urbanisme et veille documentaire sur les projets.

■ Deux maillons de la voie sud manquant

La voie sud (1) a été réalisée dans sa quasi-totalité. En 2008, ont été mis en service les deux tronçons de part et d'autre de la gare centrale de Mulhouse, du pont d'Altkirch jusqu'au pont de la Fonderie et du pont de Riedisheim jusqu'au pont de la Hardt. Vers l'ouest, une partie de l'extension vers Brunstatt a été réalisée entre 2009 et 2011. L'extension vers l'est, en 2011, n'a été réalisée que jusqu'à Riedisheim. Pour que la voie sud soit complète, il manque deux tronçons : une portion à l'est à Rixheim et une autre au niveau de la gare centrale de Mulhouse.

■ 7 infrastructures programmées d'ici 2014

L'échangeur de la Mertzau (2) est un projet porté par l'Etat et la Ville de Mulhouse, qui devrait être opérationnel en 2014. La réalisation de la liaison Hofer-Lefebvre (3) interviendra par la suite. A Sausheim, le bouclage du budget est en cours pour la desserte de l'autoport (4) qui pourra être réalisée dès 2012. Quant à la desserte du golf de Chalampe (5), un marché de maîtrise d'œuvre pour une étude de mise en sécurité est en cours ; les travaux sont prévus en 2012.

Deux nouveaux itinéraires sont inscrits au SCoT pour la desserte du Moenschberg (7) et sont portés par le Conseil Général. Les travaux sont programmés au moment de la construction de l'extension de l'hôpital en 2012.

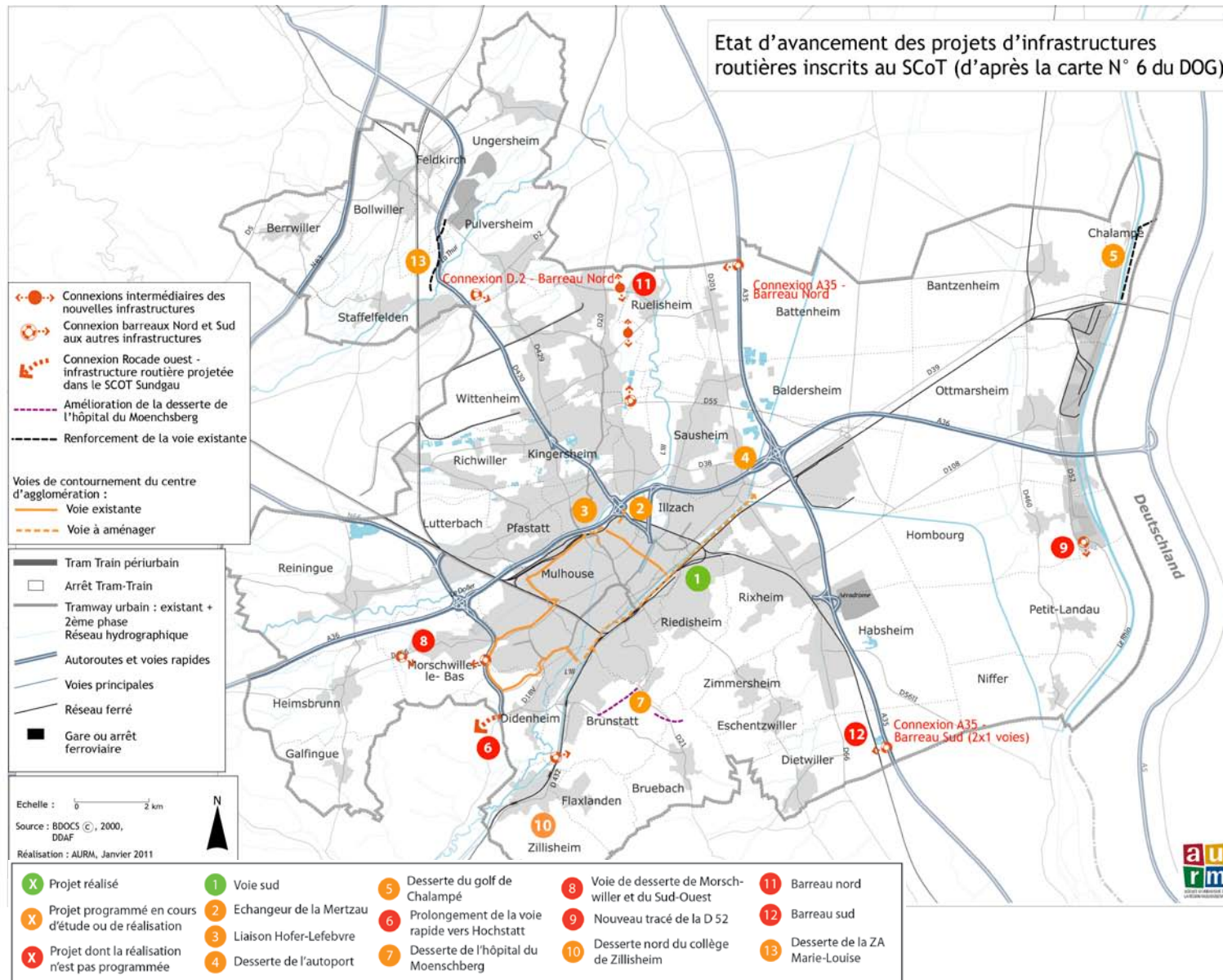
Les études pour la desserte nord du collège de Zillisheim (10) sont en phase de finalisation. Un avant-projet relatif à la desserte routière du collège présenté en décembre 2011 pour examen par le Conseil Général.

La desserte de la ZA Marie-Louise (13) par l'ancienne voie des Mines est prévue pour 2012.

■ 5 projets restent non programmés

Cinq projets ne sont pas encore programmés.

Le prolongement de la voie rapide (2 voies) vers Hochstatt (6) a une échéance inconnue, bien que le projet de DUP soit en préparation. Les études pour la voie de desserte de Morschwiller et du Sud-Ouest (8) n'ont pas démarré. Il en va de même du nouveau tracé de la RD 52, pour lequel aucune étude n'est prévue (9). Enfin, une étude non conclusive a été réalisée pour le barreau nord (11), tandis qu'aucune étude n'a été amorcée pour le barreau sud (12).



A retenir

■ Parmi les 13 projets d'infrastructures routières inscrits au SCoT, un seul a été réalisé, 7 sont programmés et pour 5 d'entre eux, la réalisation n'est pas programmée.

■ La réalisation des deux projets d'infrastructures les plus conséquents (barreau nord et barreau sud) reste en suspens.

■ La voie sud a été réalisée dans la quasi-totalité du tracé prévu au SCoT.

■ Sur les 12 infrastructures restant à réaliser, 7 devraient être effectives d'ici 2014.

■ Niveau d'accomplissement des objectifs du SCoT : ■ ■ □

Préconisations

■ Dans le prochain SCoT, il s'agira d'actualiser les mentions relatives aux barreaux nord et sud.

Z. LA DESSERTE FERRÉE, AÉRIENNE ET FLUVIALE

DE MEILLEURES CONNEXIONS AUX RÉSEAUX EUROPÉENS POUR LES VOYAGEURS ET LE FRET

■ Objet de l'indicateur

Évaluer l'avancée de la réalisation des infrastructures ferrées, aériennes et fluviales.

■ Orientations et objectifs du SCoT

Résumé des orientations du DOG (p. 42-4)

4. Diversifier l'offre de transport

4.5 En se connectant aux réseaux ferrés européens

4.5.1. Réalisation de grandes infrastructures ferroviaires ;

4.5.2. Desserte ferroviaire vers l'Euroairport ;

4.5.3. Pérenniser la vocation aéronautique de l'aérodrome Habsheim-Rixheim

4.6 En offrant des alternatives pour le transport de marchandises

4.6.1. Renforcement du port d'Ottmarsheim et de traitement du fret ;

4.6.2. Pérenniser le port : Île Napoléon

4.6.3. Préserver les équipements et emprises ferroviaires existants afin d'assurer des possibilités de développement du fret ferroviaire ;

4.6.4. Mise à grand gabarit du Canal Saône-Rhin.

■ Sites concernés

Voir carte thématique n°7 du DOG.

■ Composantes de l'indicateur et méthode

Approche réglementaire :

Analyse de l'inscription des dispositions spécifiques relatives aux infrastructures routières dans les POS, PLU et le PDU.

Approche qualitative :

Suivi de la réalisation des infrastructures ferrées, aériennes et fluviales.

■ Donnée de référence

Etat du territoire en 2007.

■ Sources

Documents d'urbanisme et veille documentaire sur les projets.

■ La mise en service des TGV et un meilleur cadencement des lignes TER améliorent les connexions aux réseaux européens

En lien avec l'arrivée du TGV Est-Européen en juin 2007, la fréquence des TER avait été une première fois augmentée, notamment entre Mulhouse et Bâle, augmentant l'offre de 50 %. De la même manière, en décembre 2011, la mise en service du TGV Rhin Rhône a été accompagnée d'un renforcement de l'offre TER avec un plus fort cadencement. On comptabilise 15 à 20 aller-retour quotidiens de TER sur la ligne Belfort-Altkirch-Kruth, qui a été cependant accompagnée de la suppression de gares (cf indicateur W). En décembre 2012, la nouvelle ligne Mulhouse-Müllheim entrera en service, avec une fréquence de 5 à 6 TER par jour (cf indicateur W).

La deuxième phase de la branche est de la LGV Rhin-Rhône a été déclarée d'utilité publique. Les négociations sont en cours pour le montage de la convention de financement. Depuis début 2008, une navette de bus cadencée assure une liaison entre la gare de Saint-Louis et l'Euro-Airport, ce qui permet l'accès en transports en commun depuis la Région Mulhousienne. La navette Euro-Airport

a comptabilisé 70 504 voyageurs en 2009, davantage que la fréquentation attendue. Une association, soutenue par des élus, plaide pour le raccordement ferroviaire de l'EuroAirport en 2017.

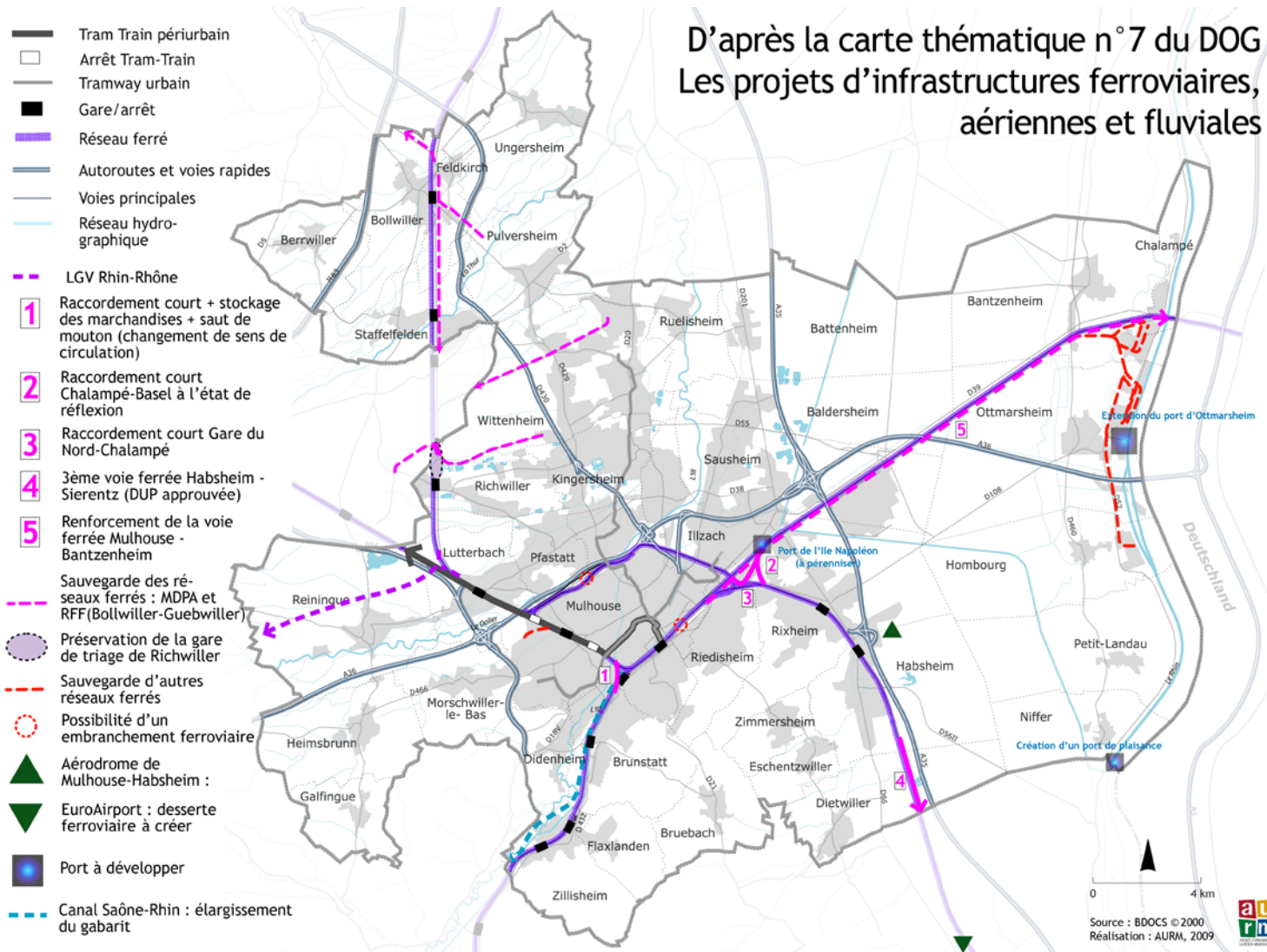
Enfin, une étude est en cours sur la capacité du réseau ferroviaire du nœud mulhousien par RFF, afin d'évaluer les éventuels aménagements à réaliser.

■ Des alternatives à la route pour le transport de marchandises en projet

Une ligne de fret ferroviaire Mulhouse/Anvers a été inaugurée en avril 2008.

En 2009, le rapprochement des plateformes fluviales de Bâle, Mulhouse et Weil-am-Rhein a créé une synergie qui pourrait aboutir à la réalisation d'un terminal commun à l'horizon 2015 ou 2030, notamment sur les rives françaises.

Le projet de liaison fluviale à grand gabarit entre le Rhin et la Méditerranée est inscrit dans la version projet du schéma national des infrastructures de transport.



A retenir

■ L'arrivée du TGV Est-Européen, puis la mise en service de la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône ont permis de mieux connecter la Région Mulhousienne aux autres métropoles.

■ Au niveau local, le cadencement et l'augmentation de la fréquence des TER améliorent les liaisons ferroviaires dans la Région Mulhousienne.

■ L'accès en transport en commun à l'aéroport est désormais possible grâce à la nouvelle navette Euro-Airport.

■ Quant aux transports de marchandises, une ligne de fret ferroviaire a été ouverte et des réflexions sont en cours pour l'amélioration du fret fluvial.

■ Niveau d'accomplissement des objectifs du SCoT : ■ ■ □

Préconisations

■ Il convient de veiller à la compatibilité des projets d'infrastructures avec les documents d'urbanisme s'ils ne sont pas inscrits au SCoT, comme c'est le cas de la future gare TGV de Lutterbach.

INDICATEUR J. L'ACCUEIL D'HABITANTS

TABLEAU DES CONSTRUCTIONS DE LOGEMENTS NEUFS
PAR COMMUNE 2006-2009

	Objectifs SCoT de constructions de logements neufs 2006-2020		Construction de logements 2006-2009 (logements commencés)	
	Total	Moyenne annuelle	Total	Moyenne annuelle
Mulhouse	6 600	440	1 483	371
Couronne				
Brunstatt	700	47	176	44
Didenheim	500	33	40	10
Habsheim	650	43	179	45
Illzach	900	60	316	79
Kingersheim	1 200	80	135	34
Lutterbach	600	40	204	51
Morschwiller-le-Bas	350	23	98	25
Pfastatt	900	60	361	90
Richwiller	400	27	101	25
Riedisheim	700	47	177	44
Rixheim	900	60	412	103
Wittenheim	2 400	160	163	41
Ensemble couronne	10 200	680	2 362	591

	Objectifs SCoT de constructions de logements neufs 2006-2020		Construction de logements 2006-2009 (logements commencés)	
	Total	Moyenne annuelle	Total	Moyenne annuelle
Ensembles villageois				
Baldersheim	300	20	52	13
Bantzenheim	250	17	19	5
Battenheim	200	13	85	21
Berrwiller	150	10	39	10
Bollwiller	600	40	191	48
Bruebach	100	7	22	6
Chalampé	100	7	36	9
Dietwiller	150	10	21	5
Eschentzwiller	150	10	18	5
Feldkirch	100	7	35	9
Flaxlanden	150	10	36	9
Galfingue	100	7	10	3
Heimsbrunn	200	13	17	4
Hombourg	150	10	29	7
Niffer	150	10	21	5
Ottmarsheim	500	33	16	4
Petit landau	150	10	24	6
Pulversheim	150	10	48	12
Reiningue	250	17	64	16
Ruelisheim	200	13	14	4
Sausheim	400	27	102	26
Staffelfelden	500	33	59	15
Ungersheim	200	13	37	9
Zillisheim	350	23	70	18
Zimmersheim	150	10	38	10
Ensemble villageois	5 700	380	1 103	276
Total Région Mulhousienne	22 500	1 500	4 948	1 237

Sources : D'après données du SCoT et DREAL SITADEL (Logements commencés 2006-2009).

INDICATEUR R. LES SURFACES COMMERCIALES

LES SURFACES DE VENTES DE PLUS DE 300 M² ENTRE DÉCEMBRE 2005 ET JUILLET 2008 (EN M²)

	Surfaces Décembre 2005	Surfaces Juillet 2008	Evolution Décembre 2005 - Juillet 2008
4 pôles de grande distribution (PGB)			
Kingersheim/Wittenheim	135 313	146 895	11 582
Ile Napoléon (Illzach/Sausheim)	61 672	62 960	1 288
Morschwiller-Le-Bas/Dornach	18 477	19 180	703
Mulhouse Bourtzwiller	13 645	13 645	-
Sous-total pôles de grande distribution	229 107	242 680	13 573
Hors PGB			
Mulhouse Centre	6 450	6 450	-
Reste de Mulhouse	79 160	74 574	- 4 586
Autres sites	67 645	84 387	16 742
Total Région Mulhousienne	382 362	408 091	25 729

■ Progression en part des surfaces de vente entre décembre 2005 et juillet 2008

Morschwiller-le-Bas : + 89,4 %

Pfastatt : + 46,3 %

Kingersheim : + 18,6 %

Sources : données DGCCRF, SCoT de la Région Mulhousienne.

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	PLH	Plan Local de l'Habitat
ADEUS	Agence de Développement Et d'Urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise	PLU	Plan Local d'Urbanisme
ASPA	Association pour la Surveillance et l'étude de la Pollution atmosphérique en Alsace	POS	Plan d'Occupation des Sols
AURM	Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne	PRU	Programme de Renouvellement Urbain
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service	RD	Route Départementale
CCPFRS	Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud	RFF	Réseau Ferré de France
CERTU	Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques	RN	Route Nationale
CETE	Centre d'Etudes Technique de l'Equipement	RP	Recensement de la Population
CIGAL	Coopération pour l'Information Géographique en Alsace	SCOT	Schéma de Cohérence Territorial
DDT	Direction Départementale des Territoires	SHON	Surface Hors Œuvre Nette
DGI	Direction Générale des Impôts	SIG	Système d'Information Géographique
DIVAT	Disque de Valorisation des Transports Collectifs	SNCF	Société Nationale des Chemins de fer Français
DOG	Document d'OrientatIon Général (SCoT Pré-Grenelle 2)	SNIT	Schéma National des Infrastructures de Transports
DOO	Document d'OrientatIon et d'Objectifs (SCoT Post-Grenelle 2)	SRCAE	Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
GERPLAN	Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain	TAD	Transport A la Demande
GES	Gaz a Effet de Serre	TC	Transport en Commun
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques	TCSP	Transport en Commun en Site Propre
LGV	Ligne à Grande Vitesse	TER	Transport Express Régional
m2A	Mulhouse Alsace Agglomération	TGV	Train à Grande Vitesse
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	TVB	Trame Verte et Bleue
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durables	VL	Véhicule Léger
PCT	Plan Climat Territorial	ZA	Zone d'Activités
PDU	Plan de Déplacements Urbains	ZAC	Zone d'Aménagement Concertée
PLH	Plan Local de l'Habitat		
PLU	Plan Local d'Urbanisme		
POS	Plan d'Occupation des Sols		
PRU	Programme de Renouvellement Urbain		
RD	Route Départementale		
RFF	Réseau Ferré de France		
RN	Route Nationale		

